
Etats financiers 2012

Services Industriels de Genève



1

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés présentés aux pages 3 à 58 des Etats financiers des Services Industriels de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les articles 158 à 160 de la Constitution de la République et Canton de Genève et la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève du 5 octobre 1973, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux articles 158 à 160 de la Constitution de la République et Canton de Genève et à la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève du 5 octobre 1973.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 19 mars 2013

KPMG SA



Pierre Henri Pigeon

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Valérie Reymond Benetazzo

Expert-réviseur agréée

2

Etats financiers

Au 31 décembre 2012

Compte de résultat consolidé global

au 31 décembre 2012

Bilan consolidé

au 31 décembre 2012

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2012

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2012

Compte de résultat consolidé global

pour l'exercice

	2012	2011	Note
Produits	1'077'981	1'053'927	2
Produits	1'077'981	1'053'927	
Achats d'énergies destinés à la vente	415'838	443'748	3
Charges d'exploitation	337'305	337'127	4
- Charges du personnel	258'814	254'686	
- Honoraires et mandats externes	24'115	23'675	
- Frais d'évacuation des déchets	10'409	10'828	
- Frais généraux d'exploitation	77'228	79'744	
- Production immobilisée et stockée	-33'261	-31'806	
Engagement de retraite	35'495	34'796	21
Amortissements	116'828	115'824	5
Charges	905'466	931'495	
Résultat opérationnel	172'515	122'432	
Charges financières	-22'189	-19'808	6
Produits financiers	14'460	2'794	6
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	-101'839	-99'070	10
Résultat avant redevances	62'947	6'348	
Redevances aux collectivités publiques	134'224	78'914	7
Résultat net consolidé	-71'277	-72'566	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-563	838	31
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-218	-494	15
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-3'458	-2'004	10
Autres éléments du résultat global	-4'239	-1'660	
Résultat global	-75'516	-74'226	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan consolidé

au 31 décembre

Actif		2012	2011	Note
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	2'868'913	2'769'654	8
	Immobilisations incorporelles	15'811	9'340	9
	Participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint	726'077	874'099	10
	Actifs financiers et comptes de régularisation	443'148	436'025	11
	Total de l'actif immobilisé	4'053'949	4'089'118	
Actif circulant	Stocks et travaux en cours	29'135	29'508	12
	Créances résultant de livraisons et prestations	203'094	186'947	13
	Autres actifs financiers et comptes de régularisation	77'675	88'338	14
	Liquidités et équivalents de liquidités	36'178	82'250	15
	Total de l'actif circulant	346'082	387'043	
	Total de l'actif	4'400'031	4'476'161	
Passif				
Fonds propres	Capital de dotation	100'000	100'000	16
	Réserves consolidées	2'316'684	2'392'708	17
	Réserve de couverture	-630	-67	31
	Réserve de réévaluation des actifs financiers	-712	-494	
	Résultat net consolidé	-71'277	-72'566	29
	Total des fonds propres	2'344'065	2'419'581	
Fonds étrangers	Fonds étrangers à long terme			
	Participations de tiers aux investissements	490'580	485'901	18
	Emprunts à long terme	585'967	606'817	19
	Provisions	81'578	78'631	20
	Engagements de retraite	456'426	420'931	21
	Passifs financiers et autres engagements	70'015	94'918	22
	Total des fonds étrangers à long terme	1'684'566	1'687'198	
	Fonds étrangers à court terme			
	Emprunts à court terme	20'850	20'850	19
	Fournisseurs	121'559	150'081	23
	Etat et autres collectivités publiques	91'725	33'974	24
	Autres passifs financiers et comptes de régularisation	137'266	164'477	25
	Total des fonds étrangers à court terme	371'400	369'382	
	Total des fonds étrangers	2'055'966	2'056'580	
	Total du passif	4'400'031	4'476'161	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre

	Capital de dotation	Réserves consolidées	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation des actifs financiers	Résultat net de l'exercice	Total	Note
Total des fonds propres au 31.12.2010	100'000	2'271'769	-905	0	122'943	2'493'807	
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent		122'943			-122'943	0	
Total des fonds propres au 01.01.2011	100'000	2'394'712	-905	0	0	2'493'807	
Résultat net consolidé					-72'566	-72'566	29
- Résultat net de SIG					75'151	75'151	
- Contribution des sociétés consolidées					-147'717	-147'717	
Autres éléments du résultat global		-2'004	838	-494		-1'660	
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture			838			838	31
- Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente				-494		-494	15
- Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence		-2'004				-2'004	10
Total des fonds propres au 31.12.2011	100'000	2'392'708	-67	-494	-72'566	2'419'581	
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent		-72'566			72'566	0	
Total des fonds propres au 01.01.2012	100'000	2'320'142	-67	-494	0	2'419'581	
Résultat net consolidé					-71'277	-71'277	29
- Résultat net de SIG					77'536	77'536	
- Contribution des sociétés consolidées					-148'813	-148'813	
Autres éléments du résultat global		-3'458	-563	-218		-4'239	
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture			-563			-563	31
- Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente				-218		-218	15
- Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence		-3'458				-3'458	10
Total des fonds propres au 31.12.2012	100'000	2'316'684	-630	-712	-71'277	2'344'065	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre

		2012	2011	Note	
Activités d'exploitation	Résultat net consolidé	-71'277	-72'566		
	Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	46'931	48'617	10	
	Produits et charges non monétaires				
	Part du résultat des sociétés mises en équivalence	101'839	99'070	10	
	Amortissements des immobilisations	116'828	115'824	5	
	Mouvement des provisions	37'099	26'384	20	
	Fonds de péréquation pluri-annuel	-18'852	-362	22	
	Variation de juste valeur des instruments financiers	-3'231	6'575	31	
	Gain sur investissement dans les participations	1'775	0		
	Capacité d'autofinancement a	211'112	223'542		
	(Augmentation) / diminution des actifs d'exploitation	-22'474	-2'690		
	Augmentation / (diminution) des passifs d'exploitation	21'647	9'776		
	Variation de l'actif d'exploitation net b	-827	7'086		
	Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation c=a+b				
		210'285	230'628		
Activités d'investissement	Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	-242'429	-221'389		
	Participations sur investissements	24'668	19'194	18	
	Apports financiers aux participations	-6'271	-323'607	11	
	Prêts octroyés à long terme	-13'911	-63'783	11	
	Remboursement de prêts à long terme	2'436	4'270	11	
	Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement d	-235'507	-585'315		
	Cash flow libre e=c+d	-25'222	-354'687		
Activités de financement	Augmentation d'emprunts	0	280'000	19	
	Remboursement d'emprunts	-20'850	-18'000	19	
	Flux de trésorerie net provenant des / (affecté aux) activités de financement f	-20'850	262'000		
Variation de trésorerie	Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités g=e+f	-46'072	-92'687		
	Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice h	82'250	174'937		
	Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice g+h	36'178	82'250		

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

3

Principes comptables

Au 31 décembre 2012

Principes de base

Depuis 1999, les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes internationales d'informations financières IFRS (anciennement normes IAS), édictées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et en accord avec les interprétations publiées par l'"IFRS Interpretations Committee" (IFRIC).

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques. Ainsi, la valeur attribuée aux postes des états financiers reflète les coûts à la date d'origine des opérations ou des faits visés, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

Ces états financiers consolidés ont été adoptés par le Conseil d'administration de SIG le 19 mars 2013.

Toutes les valeurs sont en KCHF (milliers de francs suisses) sauf indication contraire.

Indications sur l'évaluation des risques

Le Conseil d'administration de SIG assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de SIG.

Dans ce contexte et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel IFRS.

Consolidation

SIG a six filiales, dix-neuf sociétés sous contrôle conjoint et quatre entreprises associées. Les comptes consolidés englobent les comptes annuels de SIG et des sociétés précitées.

Les participations acquises ou cédées au cours de l'exercice sont incluses dans le périmètre de consolidation dès leur date d'acquisition et en sont exclues dès leur date de vente.

Filiales

Les prises de participation, correspondant à des regroupements d'entreprises, sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode consiste à enregistrer le patrimoine de l'entreprise acquise à sa juste valeur en distinguant de l'écart d'acquisition les actifs et les dettes identifiables.

Les filiales sont ensuite consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à remplacer la valeur comptable de la participation par l'intégralité des actifs et des dettes de la filiale, en distinguant la part qui n'appartient pas à SIG.

Tout changement de la part détenue dans une filiale qui ne se traduit pas par une perte de contrôle est enregistré dans les fonds propres consolidés.

En cas de perte de contrôle, SIG ôte de ses comptes consolidés les actifs et les passifs de la filiale à leur valeur comptable et comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est enregistrée à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle. L'écart qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé global.

Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont consolidées selon la méthode d'intégration par mise en équivalence ("equity method"). Cette méthode est appliquée aux sociétés sur lesquelles SIG exerce une influence notable sans les contrôler, en principe des sociétés dans lesquelles SIG détient entre 20% et 50% des droits de vote.

La participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de SIG dans l'actif net de l'entreprise associée.

L'écart d'acquisition identifié lors de l'achat est inclus dans la participation dans les sociétés associées.

La quote-part de SIG dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations des capitaux propres sans impact sur le résultat est enregistrée dans les autres éléments du résultat global.

Les résultats et les capitaux propres sont constatés sur la base des principes et méthodes comptables propres aux sociétés associées. Ces principes et méthodes peuvent différer de ceux de SIG. Dans un tel cas, des ajustements appropriés sont apportés aux états financiers des entreprises concernées.

Entreprises sous contrôle conjoint

Les sociétés détenues et gérées conjointement ("joint venture") sont également consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence, à la date d'acquisition, entre le prix payé et la juste valeur de la quote-part de SIG dans l'actif net acquis. Ils sont comptabilisés au bilan comme actifs incorporels puis évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Un test de dépréciation est effectué annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. En cas de dépréciation durable, les écarts d'acquisition sont réduits du montant de la perte de valeur correspondant.

L'identification et l'évaluation des actifs nets et du coût d'acquisition résultant en des écarts d'acquisition négatifs sont réestimés. Tout excédent subsistant après cette opération est comptabilisé en résultat.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur nette des instruments financiers dérivés valorisés au bilan représente le bénéfice ou la perte potentiels sur ces contrats, dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur sont répartis dans trois niveaux différents, selon la méthode utilisée pour déterminer leur juste valeur.

La détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses et d'estimations sur l'évolution future des affaires, qui affectent les états financiers. Les résultats effectifs ultérieurs pourraient différer de ces estimations.

Niveau 1

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est basée sur les prix de marché à la date de clôture. Les prix du marché utilisés pour les actifs financiers détenus par SIG sont les cours acheteurs en vigueur à la date d'évaluation.

Le niveau 1 comprend les opérations à terme d'électricité conclues à l'étranger de gré à gré (over the counter) ou via broker dont la juste valeur est déterminée par analogie avec des contrats similaires cotés sur le marché boursier allemand.

Niveau 2

La juste valeur d'instruments financiers non négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. SIG recourt à différentes techniques d'évaluation et retient des hypothèses basées sur les conditions du marché existant à la date de clôture.

Les prix payés lors de transactions récentes pour des instruments similaires sont utilisés pour certains instruments financiers.

Le niveau 2 comprend des contrats de change à terme et le options de change dont la juste valeur est déterminée en se basant sur les taux de change à terme à la date de clôture.

Niveau 3

D'autres techniques, telles que l'actualisation des flux de trésorerie, sont aussi utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Le niveau 3 comprend notamment les instruments financiers suivants :

La participation dans EnergieDienst Holding est enregistrée sa juste valeur. Celle-ci correspond au coût. L'estimation de la valeur recouvrable de l'investissement est effectuée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

La juste valeur de l'option FMHL est déterminée en actualisant les cash flow futurs estimés. Les prix à terme de l'électricité sur le marché boursier allemand ainsi qu'un taux d'actualisation sont utilisés pour ce calcul de valorisation.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

La juste valeur des options de taux d'intérêt correspond à la somme des valeurs nettes de ses composantes déterminées selon le modèle de Black & Scholes.

Immobilisations corporelles

Eléments du coût

L'évaluation des immobilisations corporelles correspond au prix payé pour leur acquisition ou leur construction diminué des amortissements cumulés.

Les coûts ultérieurs sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils sont destinés à augmenter ou étendre le niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à la construction des immobilisations (intérêts intercalaires), dont la durée et le montant dépassent des limites fixées, sont immobilisés comme élément du coût sur la période de temps nécessaire pour terminer et préparer l'actif pour son utilisation prévue. Les limites fixées se basent sur le seuil de matérialité de l'entreprise pour ces actifs.

Amortissement

Les amortissements sont déterminés pour chaque composant ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément. Ils sont calculés de manière linéaire en fonction des longévités suivantes qui tiennent compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technologique :

- Collecteurs du réseau primaire d'assainissement 10 à 70 ans
- Bâtiments 10 à 80 ans
- Installations de production 5 à 50 ans
- Installations de transport 20 à 60 ans
- Installations de distribution 20 à 60 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 20 ans

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Dépréciation

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une dépréciation est comptabilisée.

Cession d'immobilisation

Le profit ou la perte résultant de la cession d'immobilisations est présenté dans le compte de résultat consolidé global.

Participation de tiers aux investissements

Subventions publiques

Les subventions publiques concernant les immobilisations corporelles sont considérées comme des produits différés et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée d'utilisation estimée des actifs concernés. Ces produits différés figurent au passif à leur valeur comptable et dans le compte de résultat global en diminution des amortissements auxquels ils se rapportent.

Donations

Il s'agit d'ouvrages matériellement importants construits par SIG pour des tiers (Etat, entreprises privées) et ensuite cédés à SIG.

Ces ouvrages sont enregistrés comme les immobilisations corporelles financées par les subventions publiques.

Participations des clients

SIG construit contractuellement des ouvrages dont le but est d'acheminer les énergies et l'eau chez ses clients. Ces derniers, en payant une participation, contribuent au maintien l'ouvrage qui reste propriété de SIG.

Ces actifs sont traités comme les immobilisations corporelles bénéficiant des subventions publiques.

Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Éléments du coût

Les frais de recherche et de développement sont inscrits au compte de résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

Dès que l'analyse démontre que les critères IFRS sont remplis, les coûts de développement engagés sont activés.

Les coûts de développement initialement constatés en charges ne sont pas immobilisés ultérieurement.

Amortissement

Les développements immobilisés sont considérés à durée d'utilité finie et amortis dès leur activation, de manière linéaire, sur une période n'excédant pas cinq ans.

Coûts de développement des logiciels

Éléments du coût

En règle générale, les coûts associés au développement des logiciels informatiques sont constatés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Cependant, les coûts clairement associés à un produit déterminé et dont les bénéfices escomptés excéderont une année sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces coûts ne comprennent que les dépenses directement liées au développement du projet, soit les frais de personnel de l'équipe de développement.

Les coûts destinés à augmenter ou étendre les avantages apportés par un logiciel informatique au-delà de ses spécificités initiales sont considérés comme une amélioration et activés.

Amortissement

Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation. Cette dernière n'excède pas en principe 5 ans. Toutefois, pour certaines applications informatiques particulières, nos experts ont estimé que leur durée d'utilité était supérieure à 5 ans mais inférieure à 10 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles achetées à des tiers sont capitalisées et amorties linéairement sur une durée n'excédant pas cinq ans.

Lorsqu'une immobilisation incorporelle fait partie intégrante des installations, elle est traitée en tant qu'immobilisation corporelle.

A la clôture de chaque exercice, il est procédé à un réexamen de la durée d'utilité et du mode d'amortissement de toutes ces immobilisations.

Actifs financiers

Les titres de participation sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les créances sont évaluées au coût amorti.

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus faible du coût et de la valeur réalisable nette.

Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. Il ne comprend que les frais directs d'achat.

Des ajustements de valeur sont appliqués régulièrement aux objets considérés comme obsolètes.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent un grand nombre de contrats de construction dont la durée est généralement inférieure à une année. Ainsi, SIG enregistre les produits générés par ces contrats lors de l'achèvement des travaux.

Par contre, les pertes sont constatées dès qu'elles deviennent prévisibles et enregistrées sur la période au cours de laquelle elles sont identifiées.

Lorsque la durée du contrat porte exceptionnellement sur plusieurs années et qu'il est possible d'estimer le résultat de manière fiable, SIG utilise la méthode à l'avancement pour estimer le montant approprié comptabilisé en résultat au cours de la période. Le degré d'avancement des travaux est déterminé sur la base des coûts encourus jusqu'à la date considérée.

Les coûts des travaux en cours comprennent le matériel et les frais de personnel.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette prévue.

Une estimation est effectuée pour les créances douteuses d'une valeur significative sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année. Cette évaluation du risque de crédit se fonde sur une estimation interne basée sur des événements survenus avant la date de clôture et concernant la solvabilité des clients importants. La dépréciation ainsi évaluée est rattachée à des créances particulières.

Par ailleurs, une provision complémentaire collective pour pertes sur débiteurs est calculée statistiquement sur la base de l'historique des pertes des années précédentes et de la probabilité de recouvrement.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

Autres actifs et passifs financiers

Les autres créances ainsi que les dettes fournisseurs et autres dettes, sont évaluées au coût amorti. Cette valeur est proche de la juste valeur.

Instruments financiers

La classification des instruments financiers dépend de leur nature et des raisons ayant motivé leur acquisition ou souscription.

Les actifs et passifs financiers sont classés selon les catégories suivantes :

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat global

Ce sont des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers que SIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les prêts et créances

Ce sont des actifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont les paiements sont fixes ou déterminables.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les soldes bancaires, les caisses et les créances sont classés dans cette catégorie.

Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une des trois catégories ci-dessus.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus sauf pour les pertes de valeur durables qui sont comptabilisées en résultat.

Les titres de participation sont classés dans cette catégorie.

Les passifs financiers évalués au coût amorti

Ce sont les passifs financiers qui ne sont pas classés dans la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat global.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les emprunts, les emprunts à court terme, l'engagement envers Gaznat, les fournisseurs et créanciers sont classés dans cette catégorie.

Activité normale

Le champ d'application des instruments financiers a été défini par SIG conformément aux dispositions de la norme IAS 39. En particulier, les contrats à terme d'énergie électrique avec livraison physique sont considérés comme exclus du champ d'application de la norme IAS 39, lorsque ces contrats ont été conclus dans le cadre de l'activité dite "normale" de SIG. Cette qualification est démontrée dès que les conditions suivantes sont réunies :

- une livraison physique intervient systématiquement;
- les volumes achetés correspondent aux besoins d'exploitation de SIG;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'option au sens de la norme. Dans le cas particulier des contrats de vente d'électricité, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

Seuls les contrats respectant l'intégralité de ces conditions sont considérés comme exclus du champ d'application d'IAS 39. Cette analyse donne lieu à la constitution d'une documentation spécifique.

SIG considère que les transactions d'achat et de vente d'énergie électrique, conclues dans le but de faire coïncider le volume disponible et celui nécessaire à l'approvisionnement de ses clients, entrent dans le cadre de son métier d'électricien intégré, partiellement producteur. Ils sont donc exclus du champ d'application de la norme IAS 39.

Instruments financiers dérivés

SIG utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, aux risques de change et aux risques liés à l'approvisionnement de l'énergie électrique. Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé; par la suite, ils sont réévalués à leur juste valeur.

La méthode du traitement des gains ou pertes résultant de cette évaluation dépend de la relation entre le dérivé et l'élément dont il couvre le risque. Lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme :

- Instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie. La part efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et la part inefficace est enregistrée dans le résultat net consolidé;
- Instrument ne répondant pas aux critères de couverture au sens de la norme, mais assurant une couverture économique effective. Le gain ou la perte sur l'instrument financier dérivé est enregistré immédiatement dans le résultat net consolidé.

Pour un instrument désigné comme répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie, SIG documente dès le début de la transaction la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. En outre, elle précise ses objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. SIG documente également l'évaluation tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

L'objectif de l'utilisation des instruments financiers dérivés est exclusivement la gestion des risques de taux d'intérêts, de change et de variation des prix de l'électricité.

SIG contracte les instruments financiers dérivés suivants : des swaps de taux d'intérêt, des options d'intérêt et de change, des opérations à terme de change, des opérations à terme liées à l'électricité ainsi que l'option FMHL.

Les montants payés ou reçus dans le cadre des instruments financiers sont constatés comme charge ou produit sur l'exercice concerné.

Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues ainsi que des informations complémentaires sont décrites dans l'annexe.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat global.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- SIG a une obligation actuelle générée par un événement passé;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- Une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée.

A la date de clôture, la direction évalue le montant de l'obligation sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. L'enregistrement est effectué à la valeur actualisée de l'obligation.

Engagements de retraite

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté des prestations.

Ainsi, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de l'exercice, de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés ou pris en charge immédiatement s'il s'agit de retraités.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Leur évolution est systématiquement analysée et suivie par la direction financière.

Les engagements de retraite sont évalués annuellement par un actuairiste conseil, à la valeur actuelle des paiements futurs estimés.

Les gains et pertes actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10% de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.

Constatation de produits

Produits

Les produits sont constatés lors de la livraison des fluides, des énergies et du traitement des déchets ainsi que des eaux usées. Ainsi, ils incluent les fluides et les énergies fournis et consommés jusqu'à la fin de la période comptable.

Fonds de péréquation pluri-annuel

Les prix de l'énergie électrique et de son acheminement ainsi que les taxes afférentes sont soumis à l'approbation du régulateur. L'écart positif entre les montants reçus et la rémunération maximale approuvée par le régulateur est enregistré comme produit différé au passif du bilan dans les passifs financiers et autres engagements, dans un fonds de péréquation pluri-annuel. Il est reconnu en produit sur les périodes suivantes pendant lesquelles des baisses de tarifs visant à rembourser le trop perçu sont accordées aux clients, pour les quantités consommées. Quand cet écart est négatif, l'insuffisance de revenu est enregistrée à l'actif du bilan dans les autres actifs financiers et comptes de régularisation, dans un fonds de péréquation pluri-annuel. Il est extourné sur les périodes suivantes pendant lesquelles des hausses de tarifs visant à rémunérer SIG pour les prestations fournies sont fixées aux clients, pour les quantités consommées.

Services

Les services rendus, dont la durée est au-delà d'un an et qui sont importants, sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement du contrat. Les services comprennent notamment les contrats de construction.

Versements reçus d'avance Télécom

Les paiements uniques que les clients versent par avance pour la location de supports physiques de transmission d'informations (Télécom) sont classés sous "Passifs financiers et autres engagements". Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location selon une base systématique et rationnelle reflétant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde du montant reçu d'avance.

Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur les bases suivantes :

- Prorata-temporis pour les intérêts;
- Au fur et à mesure de leur acquisition pour les redevances;
- Lorsque le droit de percevoir le paiement est établi pour les dividendes.

Redevances aux collectivités publiques

Les montants que SIG doit verser au profit de l'Etat, de la Ville et des Communes genevoises sont fixés dans des lois. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat global consolidé.

SIG n'est pas soumise à l'impôt sur le résultat et le capital. Par conséquent, la norme IAS 12 n'est applicable que pour les sociétés consolidées par intégration globale, dont les impôts sont non significatifs.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, à des estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et des charges de l'exercice. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés de SIG pourraient différer des estimations actuelles.

Les sources principales d'incertitudes relatives aux estimations concernent les postes suivants :

Immobilisations corporelles

Lorsqu'un indice de dépréciation est identifié, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles est déterminée par l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés que SIG s'attend à obtenir de ces actifs ("discounted cash flows"). L'évaluation de ces flux se base essentiellement sur le business plan des entités concernées.

La direction considère que la valeur comptable des actifs enregistrée dans les états financiers est représentative de leur valeur d'utilité.

Valorisation des sociétés associées et sous contrôle conjoint

La valeur d'utilité des sociétés associées et sous contrôle conjoint est calculée selon une méthode analogue à celle appliquée aux immobilisations corporelles.

SIG détient principalement une participation de 23.02% des actions dans EOS Holding qui détient 31.38% des actions d'Alpiq. La valeur de cette dernière est sensible aux variations de la consommation, du taux de change de l'EUR ainsi qu'aux prix de gros de l'électricité sur le marché.

La direction considère que la valeur comptable des sociétés associées et sous contrôle conjoint enregistrée dans les états financiers est représentative de leur valeur d'utilité.

Investissements et créances consolidés envers des sociétés de projets éoliens

La valeur d'utilité des investissements dans des sociétés de projets éoliens ainsi que des créances envers ces sociétés fait l'objet d'un calcul selon une méthode analogue à celle appliquée aux immobilisations corporelles.

La valeur de ces sociétés, dont découle la valeur des investissements et des créances consolidés envers des sociétés de projets éoliens, est sensible à l'obtention des autorisations de constructions ainsi qu'à la variation des coûts de construction, des conditions de vent et du taux d'actualisation.

La direction considère que la valeur comptable des investissements et créances consolidés envers des sociétés de projets éoliens est représentative de leur valeur d'utilité.

Instruments financiers

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché (contrats d'énergies essentiellement), SIG utilise des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif sur les comptes.

Consommation à facturer

La valeur des quantités d'énergie livrées, non relevées et non facturées, est déterminée à la date de clôture à partir des statistiques de consommation et des estimations de prix de vente. La détermination de cette valeur est sensible aux hypothèses retenues pour déterminer la quote-part du chiffre d'affaires non facturée à la clôture des comptes.

Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de retraite repose sur des évaluations actuarielles notamment sensibles aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires.

Données comparatives

Les rémunérations différées, présentées au bilan dans les provisions fin 2011, sont présentées dans les autres passifs financiers et comptes de régularisation fin 2012. Les données comparatives ont également été retraitées.

Le cas échéant, les données comparatives ont été ajustées pour être conformes aux changements de présentation de cette année.

Ces modifications permettent d'améliorer la qualité de l'information financière.

Adoption de nouvelles normes et interprétations

A la date de clôture de ces états financiers consolidés, les normes nouvelles ou amendées et interprétations publiées mais pas encore entrées en vigueur étaient les suivantes :

- IFRS 1 "Première application des IFRS", amendements de la norme
- IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", amendements de la norme
- IFRS 9 "Instruments financiers", nouvelle norme
- IFRS 10 "Etats financiers consolidé", nouvelle norme
- IFRS 11 "Partenariats", nouvelle norme
- IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités", nouvelle norme
- IFRS 13 "Evaluation à la juste valeur", nouvelle norme
- IAS 1 "Présentation des états financiers", amendements de la norme
- IAS 19 "Avantages du personnel", révision de la norme
- IAS 27 "Etats financiers individuels", révision de la norme
- IAS 28 "Participations dans des entreprises associées et coentreprises", révision de la norme
- IAS 32 "Instruments financiers : Présentation", amendements de la norme
- Amendements résultant du plan d'améliorations annuelles 2012 des IFRS

La direction a décidé de ne pas appliquer par anticipation les nouveaux textes.

La révision de la norme IAS 19, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013, exige notamment la reconnaissance immédiate dans les fonds propres des gains et pertes actuariels. Au 31 décembre 2012, ces gains et pertes actuariels ne sont pas reconnus dans le bilan consolidé. Ils sont amortis dans le compte de résultat consolidé global sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.

Si la révision de la norme IAS 19 était déjà appliquée au 31 décembre 2012, l'engagement de prévoyance serait augmenté de CHF 468 millions et les fonds propres diminués du même montant.

La révision de la norme IAS 19 exige aussi que le taux d'actualisation et le taux de rentabilité du patrimoine soient identiques, soit un coût d'intérêt net.

L'effet cumulé des deux modifications exposées ci-dessus induira une augmentation de la charge de prévoyance reconnue chaque année dans le compte de résultat consolidé global, compte tenu des hypothèses de calcul actuelles.

La norme IFRS 11, en cours d'évaluation par SIG, traite des entreprises sous contrôle conjoint. Dans cette optique, elle se concentre sur les droits et obligations du partenariat plutôt que sur sa forme légale. Elle fait la distinction entre l'activité commune et la co-entreprise. Au regard de la norme IFRS 11, certaines participations de SIG dans des sociétés pourraient devoir être consolidées selon une méthode différente de celle actuellement appliquée.

L'impact potentiel des autres nouveaux textes est en cours d'évaluation.

4

Annexes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2012

Dans les notes annexes toutes les valeurs sont en KCHF sauf indication contraire.

SIG est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et placé sous la surveillance du Conseil d'Etat. Elle répond personnellement et exclusivement de ses dettes et engagements.

L'organisation de SIG est régie par la Loi du 5 octobre 1973 découlant des articles 158 à 160 de la constitution genevoise.

La Constitution de la République et canton de Genève donne pour but à SIG de fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, de l'énergie thermique, ainsi que de traiter les déchets. SIG a également pour tâches d'évacuer et de traiter les eaux polluées dans le cadre fixé par la loi. SIG peut en outre développer des activités dans des domaines liés au but décrit ci-dessus et fournir des prestations et des services en matière de télécommunications.

Activités en monopole

Eau potable

SIG approvisionne seule en eau potable la population et l'économie du canton de Genève.

Les actifs immobilisés du réseau de pompage, de traitement et d'acheminement de l'eau potable appartiennent à SIG. L'eau est pompée du lac pour environ 80% et depuis la nappe phréatique du Genevois pour le restant. Elle est traitée afin d'en assurer la qualité avant de l'acheminer chez les clients.

Eaux usées

SIG garantit seule l'évacuation, le transport et le traitement des eaux polluées de tout le canton et de la région transfrontalière.

Cette activité est sous l'égide de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE).

Les installations et les bâtiments du réseau primaire de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux usées appartiennent à SIG. Les eaux usées sont acheminées vers plusieurs stations d'épuration où elles sont assainies puis rejetées dans le Rhône ainsi que dans l'Arve.

Valorisation des déchets SIG assure seule le traitement et la valorisation des déchets du canton. Cette activité est sous l'égide de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE). Les installations et les bâtiments du traitement des déchets appartiennent à SIG. Les déchets sont acheminés à l'usine des Cheneviers par voie fluviale ou par la route. Ils consistent en des déchets ordinaires, des déchets industriels assimilables aux déchets ordinaires, des déchets spéciaux et des déchets verts. Le traitement des déchets spéciaux et l'activité de la décharge de Châtillon sont en concurrence.

Distribution d'électricité SIG assure seule le transport et la livraison de l'électricité dans le canton de Genève. Les actifs immobilisés du réseau de distribution de l'électricité appartiennent à SIG. Le réseau d'acheminement de l'électricité est en partie souterrain et en partie aérien. Il est notamment composé de lignes à haute, moyenne et basse tension, l'interconnexion avec les cantons et pays voisins se faisant par des lignes à très haute tension.

Activités en concurrence

Gaz naturel et énergie thermique

SIG fournit la population et l'économie du canton de Genève en gaz naturel et en énergie thermique.

Les clients ont le choix de se fournir en gaz ou en électricité pour leurs besoins de chauffage. Une fois raccordés au gaz, les clients sont captifs de SIG pour se fournir en énergie.

Les actifs immobilisés du réseau d'acheminement du gaz naturel appartiennent à SIG. L'acheminement du gaz naturel est réalisé depuis les réseaux européens par l'entreprise romande de transport Gaznat SA, dont SIG est actionnaire, jusqu'au réseau de distribution de SIG. Cette dernière garantit ensuite la distribution auprès des utilisateurs genevois.

Production électrique

SIG produit une partie de l'électricité qu'elle transporte et livre dans le canton de Genève. Les actifs immobilisés de production d'électricité appartiennent à SIG. Ils comprennent principalement :

- Les barrages au fil de l'eau de Verbois et du Seujet qui assurent la production d'une énergie hydraulique;
- Les panneaux photovoltaïques de SIG Solar qui produisent de l'énergie solaire;
- Des installations de l'usine des Cheneviers qui transforment la chaleur de traitement des déchets en énergie thermique et électrique.

SIG Services

SIG fournit principalement des prestations de services dans les domaines des télécoms, de la construction et des installations, les prestations étant liées aux domaines d'activités de base de SIG, à savoir l'eau, le gaz et l'électricité.

Cette activité est en concurrence, les clients pouvant s'adresser au fournisseur de leur choix pour l'obtention du service souhaité.

L'activité Télécom a pour but de fournir un support physique de haute qualité pour la transmission d'informations à haut débit et de concevoir les sites d'interconnexion pour rapprocher les fournisseurs de services et les clients finaux.

Activités partiellement en concurrence

Energie électrique

SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en énergie électrique.

La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) permet aux consommateurs de plus de 100 MWh/an de choisir le fournisseur auprès duquel s'approvisionner. Ainsi, cette activité comprend des clients captifs (< 100 MWh/an) et des clients éligibles (> 100 MWh/an). Ces derniers ont soit choisi la libre concurrence et SIG pour fournisseur soit n'ont pas choisi la libre concurrence. Ces trois types de clients sont cependant regroupés au sein de la même activité, la direction de SIG analysant les ventes d'énergie électrique indépendamment du type de client.

L'approvisionnement de l'électricité est assuré à hauteur de 16% auprès des centrales hydrauliques (Verbois, Seujet), à hauteur de 3% par la valorisation des déchets traités (usine de Cheneviers), à hauteur de 0.6% auprès d'autres types d'installations (SIG Solar) qui sont la propriété de SIG et à hauteur de 8% auprès de notre participation (Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny). Le solde de 72.4% est couvert par des achats hors du canton, principalement auprès du groupe EOS Holding, dont SIG est actionnaire, et auprès d'autres sociétés tierces. La livraison aux clients est assurée par le réseau de distribution de l'électricité de SIG sur le canton de Genève.

Autres activités

Autres

Les autres activités comprennent les infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

1. Périmètre de consolidation

Sociétés associées et sous contrôle conjoint

Les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont les suivantes :

Sociétés	But	Siège	Part détenue en %	Lien avec SIG	Début de mise en équivalence
Secteur de l'électricité					
EOS Holding	Production, transport, négoce et commercialisation	Lausanne	23.0	A	1999
Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	Production d'énergie	Chancy	72.2	CC	1999
Securelec - Vaud SA	Contrôle d'installations électriques	Ecublens	38.4	CC	2005
SwissWinds Development GmbH	Promotion de projets dans le domaine de l'énergie éolienne	Grimisuat	28.0	CC	2010
ennova SA		Le Landeron	20.0	CC	2011
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA		Bullet	40.0	CC	2009
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA		Moutier	40.0	CC	2009
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA		Court	40.0	CC	2009
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA		Romont BE	40.0	CC	2009
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA		Val-de-Travers	40.0	CC	2009
Windpark Schwängimatt SA		Laupersdorf	40.0	CC	2009
Parc Eolien de St-Brais SA		St-Brais	55.0	CC	2010
Parc Eolien de Delémont SA		Delémont	55.0	CC	2010
EssairVent SA		Essertines-sur-Rolle	48.5	CC	2010
Parco eolico del San Gottardo SA		Airolo	25.0	CC	2010
Windpark Burg SA		Kienberg	51.0	CC	2011
Gries Wind SA		Obergoms	25.0	CC	2011
Swisspower Renewables SA		Participations dans le domaine de l'énergie renouvelable	Zürich	23.2	CC
Secteur du gaz et de l'énergie thermique					
Gaznat SA	Approvisionnement et transport d'énergie	Lausanne	37.5	A	1999
Cadiom SA	Production et distribution d'énergie	Vernier	51.0	CC	1999
Dalkia (Suisse) SA	Acquisition et gestion d'entreprises en Suisse	Thônex	40.0	A	2012
Secteur multiservices					
Swisspower Energy SA	Distribution d'énergie et services afférents	Zürich	29.9	A	2005
PôleBio Energies SA	Traitement, valorisation des déchets et énergies renouvelables	Satigny	33.3	CC	2011

A = Associé

CC = Sous contrôle conjoint

Le périmètre de consolidation des sociétés associées et sous contrôle conjoint liste l'investissement direct de SIG dans ces sociétés.

Le pourcentage acquis des actions, qui exprime la part de capital détenu, est identique à celui des droits de vote.

Sociétés sous contrôle conjoint

Les participations sous contrôle conjoint bénéficient de conventions d'actionnaires assurant leur gestion commune.

SIG détient plus de la moitié des droits de vote dans les sociétés SFMCP, Cadiom SA ainsi que dans plusieurs sociétés actives dans le domaine de l'éolien. Cependant, la détention de la majorité du droit de vote n'entraîne pas, dans ce cas, le contrôle de ces entreprises. Les conventions d'actionnaires limitent le pouvoir de SIG à diriger les politiques financières et opérationnelles de ces entités.

Pour cette raison, ces investissements sont traités comme des participations dans des co-entreprises (contrôle conjoint).

Filiales

Les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont les suivantes :

Sociétés	But	Siège	Part détenue en %	Début d'intégration globale
Secteur de l'électricité				
Securelec SA	Conseil et expertise en matière de sécurité des installations électriques	Carouge	100	2004
Compagnie Luminotechnique SA	Etude, conception fabrication et vente d'éclairages extérieurs de grande hauteur	Satigny	100	2009
Verrivent SA	Développement, installation, production et vente d'énergie électrique d'origine éolienne	Les Verrières	100	2012
TourNEvent SA		Rochefort	100	2012
Windpark Jaunpass SA		Boltingen	100	2012
Secteur multiservices				
Services Industriels de Genève (France)	Conception, réalisation, étude et projets dans les domaines d'activité de SIG	Annemasse	100	2009

Securelec SA a créé, avec d'autres partenaires industriels, la société Securelec - Vaud SA dont elle détient 38.4% des droits de vote.

Participations non consolidées

Les autres participations non consolidées apparaissent dans les "Actifs financiers" (voir note 11).

2. Produits

	2012	2011
Eau potable	97'305	98'390
Eaux usées	84'486	86'254
Gaz et l'énergie thermique	247'875	211'845
Energie électrique	284'952	302'558
Production électrique	3'965	3'826
Distribution d'électricité	234'202	222'247
Valorisation des déchets	61'477	58'304
SIG services	45'364	51'726
Autres produits	18'355	18'777
Total des produits	1'077'981	1'053'927

3. Achats d'énergies destinés à la vente

Ce poste représente les achats externes d'énergies directement liés aux ventes. Les achats sont essentiellement effectués auprès de parties liées :

- Achats de gaz naturel auprès de Gaznat SA à 100%;
- Achats d'électricité auprès du groupe EOS Holding à hauteur d'environ 34% et de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP) pour près de 8%.

Sont exclues les productions d'énergies propres à SIG telles que Verbois, Seujet et l'usine des Cheneviers. Ces productions représentent une part significative des consommations d'électricité du canton. Leurs coûts sont inscrits dans les différents postes de charges du compte de résultat global.

Gestion des risques liés à l'approvisionnement des énergies

Politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente d'énergies, SIG est exposée entre autre à la variation des prix des énergies en fonction de l'évolution des prix du marché, à la fiabilité de ses sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché suisse.

SIG vend du gaz et de l'électricité. Les risques relatifs à l'approvisionnement en gaz sont actuellement gérés par Gaznat SA, société dans laquelle SIG a une participation (voir note 1).

SIG a mis en place une structure organisationnelle interne qui lui permet de gérer de manière dynamique son portefeuille d'énergie électrique. Ce dernier est géré dans une optique de couverture des besoins en énergie électrique à un coût minimum, tout en encadrant les risques de prix marché et de volume liés aux positions ouvertes ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

Ainsi, la mise à jour de la "politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité" a été approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique a pour objectif de définir le cadre dans lequel les opérations liées à l'approvisionnement en électricité doivent être réalisées. Elle est complétée par un manuel de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité qui en est la déclinaison opérationnelle et qui est mis à jour régulièrement et est approuvée par le Comité Approvisionnement.

Chaque année, le Comité Approvisionnement approuve la stratégie d'approvisionnement ainsi que certaines limites d'engagement en terme de quantité et de valeur. Une liste des contreparties autorisées est également établie.

Deux types de produits sont autorisés :

- Les produits qui donnent lieu à une livraison physique à l'échéance du contrat;
- Les instruments financiers sans livraison physique qui permettent une couverture du risque de prix. L'utilisation des instruments financiers se limite à des produits ayant comme référence les prix de la bourse EEX qui sont fortement corrélés avec les prix suisses.

Les limites suivantes sont fixées :

- Une limite minimum d'approvisionnement physique en Suisse;
- Une limite maximale d'engagement qui permet de contrôler le risque prix des positions ouvertes;
- Une limite maximale d'engagement auprès des contreparties;
- Une limite maximale volume et prix pour cadrer la gestion dynamique du portefeuille;
- Des limites d'utilisation des instruments financiers en termes de montants nominaux, d'appels de marge et de primes à l'achat.

Contrats d'approvisionnement

Les trois quarts de la consommation totale d'énergie électrique par les clients sont assurés par des contrats d'achat d'énergie à des fournisseurs.

Ces contrats sont répartis comme suit :

- des contrats à long terme, d'une durée supérieure à 5 ans. Ces contrats comprennent notamment un droit d'achat conclu avec EOS SA (voir note 26);
- des contrats à moyen terme, annuels, trimestriels ou mensuels;
- des contrats court terme, hebdomadaires ou journaliers;
- des contrats infrajournaliers, horaires pour la journée en cours.

Dans le but de mieux gérer les risques liés aux fluctuations des prix de l'électricité, SIG souscrit à des contrats à terme d'achat d'énergie électrique. Une partie de ces contrats est conclue à l'étranger, en raison de la faible liquidité du marché suisse de l'énergie, et ne donne pas systématiquement lieu à une livraison physique. Ces contrats ont été conclus dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance. Au moment de leur conclusion et sur la base de critères définis, ces contrats sont classés dans le portefeuille d'activité normale ou dans le portefeuille dynamique. Le portefeuille d'activité normale n'est pas enregistré au bilan et le portefeuille dynamique est présenté à l'actif ou au passif avec contrepartie dans le compte de résultat consolidé global.

Option financière FMHL

Le groupe EOS Holding a concédé une option financière FMHL à SIG (voir note 26).

4. Charges d'exploitation

	2012	2011
Charges du personnel	258'814	254'686
Traitements	197'586	194'561
Charges sociales	46'930	45'895
Rémunération variable	7'200	7'674
Personnel Etat	1'901	2'077
Autres charges de personnel	5'197	4'479
Honoraires et mandats externes	24'115	23'675
Personnel intérimaire	17'939	18'863
Frais de consultants	5'505	4'509
Autres achats de services externes	671	303
Frais d'évacuation des déchets	10'409	10'828
Frais généraux d'exploitation	77'228	79'744
Frais de locaux	7'596	7'340
Fournitures et prestations	49'882	51'271
Assurances et taxes	3'925	3'794
Communication institutionnelle	7'433	9'616
Autres frais d'exploitation	8'392	7'723
Total des charges avant immobilisation et stockage	370'566	368'933
Production immobilisée et stockée	-33'261	-31'806
Total des charges d'exploitation	337'305	337'127

Rémunération variable

La rémunération variable est un élément du système de rémunération de SIG. Elle est calculée sur la part du "résultat" dépassant des objectifs fixés au préalable. Son attribution éventuelle est destinée à mieux valoriser la contribution de l'ensemble du personnel aux efforts importants que demande l'adaptation de l'entreprise à ses défis futurs.

Personnel Etat

Le poste "Personnel Etat" représente les employés de l'usine des Cheneviers, de l'activité eaux usées ainsi que du site de Châtillon qui ont souhaité rester au statut de l'Etat de Genève.

Frais d'évacuation des déchets

Les frais d'évacuation des déchets comprennent le coût de délestage des résidus (cendres, mâchefers, etc.) produits par l'usine des Cheneviers dont la quantité est directement liée au volume des déchets traités et facturés, ainsi que le délestage des déchets non traités.

Ils comprennent en outre les frais d'évacuation et d'incinération des boues des stations d'épuration des eaux usées, ainsi que l'évacuation des pierres et sables extraits des décanteurs.

Production immobilisée et stockée

La production immobilisée et stockée concerne des coûts d'exploitation (main-d'oeuvre et dépenses) de l'exercice activés dans les immobilisations en cours ou dans les travaux en cours. Ces coûts d'exploitation sont d'abord présentés dans les charges d'exploitation concernées puis transférés au bilan par la rubrique de "production immobilisée et stockée".

5. Amortissements

	2012	2011
Immobilisations corporelles	111'032	110'531
Amortissements	115'276	119'237
Participations de tiers aux investissements	-17'167	-16'828
Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations	12'923	8'122
Immobilisations incorporelles	5'796	5'293
Total des amortissements	116'828	115'824

Afin de déterminer les coûts ne pouvant faire l'objet d'une immobilisation, SIG procède à une analyse des coûts activés au moment de la mise en service des immobilisations en construction et en fin d'année pour les immobilisations en cours de construction significatives.

Les coûts ne pouvant être immobilisés sont transférés dans les amortissements de l'exercice. Pour l'exercice 2012, cette analyse a permis d'identifier pour KCHF 4'087 de coûts à amortir (KCHF 6'358 en 2011).

Les dépréciations ("impairment") sont décrites dans la note 8.

6. Charges et produits financiers

	2012	2011
Charges financières	-22'189	-19'808
Intérêts sur le capital de dotation	-5'000	-5'000
Intérêts et frais sur emprunts	-10'317	-6'357
Part des intérêts activés	2'333	2'311
Variation de valeur des instruments financiers	0	-6'082
Pertes sur instruments financiers	-195	-991
Autres frais financiers	-9'010	-3'689
Produits financiers	14'460	2'794
Revenus des créances, placements et comptes courants	3'527	2'791
Variation de valeur des instruments financiers	3'449	0
Produits des titres de participations	7'484	3

Intérêts sur le capital de dotation

Un intérêt de 5% l'an est perçu par les collectivités publiques sur le capital de dotation (article 3, alinéa 6 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973).

Part des intérêts activés

Des intérêts intercalaires sont calculés sur les investissements en cours de construction et activés. Le taux d'intérêt appliqué est de 2.5% en 2012 (2.5% en 2011).

Produits des titres de participations

Les dividendes des participations qui n'ont pas été mises en équivalence figurent dans le poste "Produits des titres de participations".

7. Redevances aux collectivités publiques

2011	Etat	Ville	Communes	Confédération	Autres	Total
Redevances pour l'utilisation du domaine public	8'863	11'840	14'749			35'452
Fonds énergie des collectivités publiques	3'906					3'906
Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	4'810					4'810
Redevances hydrauliques	6'024					6'024
Nouvelles énergies renouvelables				12'669		12'669
Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées	11'803					11'803
Subventions et autres redevances			185		4'065	4'250
Total des redevances aux collectivités publiques	35'406	11'840	14'934	12'669	4'065	78'914

2012	Etat	Ville	Communes	Confédération	Autres	Total
Redevances pour l'utilisation du domaine public	64'939	10'600	13'753			89'292
Fonds énergie des collectivités publiques	3'906					3'906
Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	4'811					4'811
Redevances hydrauliques	4'901					4'901
Nouvelles énergies renouvelables				13'055		13'055
Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées	12'777					12'777
Subventions et autres redevances			187		5'295	5'482
Total des redevances aux collectivités publiques	91'334	10'600	13'940	13'055	5'295	134'224

Redevances pour l'utilisation du domaine public

Le montant de la redevance pour l'utilisation du domaine public annuelle dû à l'Etat, à la Ville et aux Communes est déterminé conformément à l'article 32, alinéas 2 et 3 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973. En 2011, la redevance représente 5% pour l'Etat et 15% pour les Communes des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur leur territoire, pendant l'exercice annuel considéré. En 2012, la redevance pour l'Etat est portée à 40%.

Fonds énergie des collectivités publiques

Le fonds énergie des collectivités publiques est constitué conformément à l'article 31, alinéas 3 et 4 de la Loi sur l'organisation de SIG. 10% du produit facturé à l'Etat, à la Ville de Genève et aux Communes genevoises sont attribués au fonds énergie des collectivités publiques. Ce fonds est destiné au développement des énergies renouvelables et aux mesures d'économies d'énergie.

Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau

L'Etat perçoit des redevances en matière de droit d'eau, conformément à l'article 33 de la Loi sur les eaux du 5 juillet 1961 et aux articles 21 et suivants du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du 5 mars 2003.

Redevances hydrauliques

L'Etat perçoit des redevances annuelles pour l'utilisation de l'eau comme force motrice, conformément aux articles 49 et suivants de la Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques du 22 décembre 1916 et au Règlement du Conseil fédéral concernant le calcul des redevances en matière de droit d'eau du 12 février 1918.

Depuis le 1er janvier 2011, ces redevances s'élèvent à CHF 100 par kW.

Nouvelles énergies renouvelables

Conformément à l'article 15b de la Loi fédérale sur l'énergie (LEne), la société nationale du réseau de transport perçoit un supplément sur les coûts de transport des réseaux à très haute tension pour financer notamment les coûts mutualisés au niveau national, non couverts par les prix du marché, et qui sont supportés par les gestionnaires de réseau pour la prise en charge d'électricité de sources renouvelables.

Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées

Les redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées sont versées à l'Etat.

Subventions et autres redevances

Les subventions et autres redevances comprennent principalement la gratuité du traitement des déchets pour les oeuvres caritatives et des incitations financières dans le cadre du programme d'économies d'énergie.

Détail des redevances pour
l'utilisation du domaine
public

Communes	Redevances 2012 à verser en 2013	Redevances 2011 à verser en 2012
Aire-la-Ville	32	34
Anières	104	114
Avully	53	60
Avusy	47	52
Bardonnex	87	95
Bellevue	149	161
Bernex	287	315
Carouge	1'200	1'345
Cartigny	32	37
Chancy	36	38
Chêne-Bougeries	425	466
Chêne-Bourg	348	371
Choulex	45	44
Collex-Bossy	48	55
Collonge-Bellerive	502	540
Cologny	325	351
Confignon	128	147
Corsier	76	82
Dardagny	142	157
Genève	10'600	11'839
Genthod	98	109
Grand-Saconnex	806	810
Gy	18	19
Hermance	40	42
Jussy	56	60
Laconnex	22	24
Lancy	1'389	1'513
Meinier	78	81
Meyrin	1'622	1'711
Onex	420	459
Perly-Certoux	122	131
Plan-les-Ouates	1'094	1'065
Pregny-Chambésy	231	251
Presinge	24	27
Puplinge	86	84
Russin	17	18
Satigny	573	612
Soral	26	27
Thônex	493	537
Troinex	81	91
Vandoeuvres	126	140
Vernier	1'512	1'656
Versoix	438	480
Veyrier	315	340
Etat de Genève	64'939	8'862
Total	89'292	35'452

8. Immobilisations corporelles

	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immo- bilisations corporelles	En construction	Total
2011					
Valeur brute au 1er janvier	1'183'274	2'807'936	203'973	422'077	4'617'260
Investissements				217'715	217'715
Intérêts activés				2'311	2'311
Transfert des immobilisations incorporelles				1'263	1'263
Transfert des participations de tiers aux investissements				-5'364	-5'364
Mises en service	42'205	225'334	14'487	-282'026	0
Désinvestissements	-11'750	-36'182	-25'870	-6'358	-80'160
Valeur brute au 31 décembre	1'213'729	2'997'088	192'590	349'618	4'753'025
Amortissements cumulés au 1er janvier	-432'038	-1'333'781	-169'273		-1'935'092
Amortissements	-23'689	-80'947	-8'241		-112'877
Désinvestissements	7'758	31'185	25'655		64'598
Amortissements cumulés au 31 décembre	-447'969	-1'383'543	-151'859		-1'983'371
<i>dont dépréciations nettes au 31 décembre</i>	<i>-32'018</i>	<i>-36'210</i>	<i>-37</i>	<i>-4'909</i>	<i>-73'174</i>
Valeur nette comptable au 31 décembre	765'760	1'613'545	40'731	349'618	2'769'654
2012					
Valeur brute au 1er janvier	1'213'729	2'997'088	192'590	349'618	4'753'025
Investissements				234'596	234'596
Intérêts activés				2'333	2'333
Transfert vers les immobilisations incorporelles				-6'652	-6'652
Transfert des participations de tiers aux investissements					0
Mises en service	32'493	200'693	12'210	-245'396	0
Désinvestissements	-5'606	-68'526	-1'454	-3'207	-78'793
Valeur brute au 31 décembre	1'240'616	3'129'255	203'346	331'292	4'904'509
Amortissements cumulés au 1er janvier	-447'969	-1'383'543	-151'859	0	-1'983'371
Amortissements	-23'886	-82'868	-8'519		-115'273
Désinvestissements	4'754	56'861	1'433		63'048
Amortissements cumulés au 31 décembre	-467'101	-1'409'550	-158'945	0	-2'035'596
<i>dont dépréciations nettes au 31 décembre</i>	<i>-28'688</i>	<i>-32'346</i>	<i>-25</i>	<i>-4'909</i>	<i>-65'968</i>
Valeur nette comptable au 31 décembre	773'515	1'719'705	44'401	331'292	2'868'913

Usine des Cheneviers

L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de l'usine des Cheneviers a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation de KCHF 135'500.

A fin 2012, les actifs de l'usine des Cheneviers sont diminués d'une dépréciation nette de KCHF 32'713 (KCHF 38'491 fin 2011).

Réseau primaire d'assainissement des eaux usées

L'estimation de la valeur recouvrable du réseau primaire d'assainissement des eaux usées a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation de KCHF 38'000.

A fin 2012, le réseau primaire d'assainissement des eaux usées est diminué d'une dépréciation nette de KCHF 33'255 (KCHF 34'683 fin 2011).

9. Immobilisations incorporelles

	En service	En dévelop- pement	Immobilisations incorporelles des filiales	Goodwill	Total
2011					
Valeur brute au 1er janvier	61'957	7'029		143	69'129
Investissements		1'362			1'362
Transfert vers les immobilisations corporelles	-1'263				-1'263
Transfert des actifs financiers	145				145
Mises en service	7'071	-7'071			0
Désinvestissements					0
Valeur brute au 31 décembre	67'910	1'320		143	69'373
Amortissements cumulés au 1er janvier	-54'736				-54'736
Amortissements	-5'297				-5'297
Désinvestissements					0
Amortissements cumulés au 31 décembre	-60'033	0		0	-60'033
Valeur nette comptable au 31 décembre	7'877	1'320		143	9'340
2012					
Valeur brute au 1er janvier	67'910	1'320		143	69'373
Investissements		936	1'584	3'099	5'619
Transfert des immobilisations corporelles	6'652				6'652
Mises en service	606	-606			0
Désinvestissements	-70				-70
Valeur brute au 31 décembre	75'098	1'650	1'584	3'242	81'574
Amortissements cumulés au 1er janvier	-60'033	0	0	0	-60'033
Amortissements	-5'796				-5'796
Désinvestissements	66				66
Amortissements cumulés au 31 décembre	-65'763	0	0	0	-65'763
Valeur nette comptable au 31 décembre	9'335	1'650	1'584	3'242	15'811

Immobilisations incorporelles en service et en développement

L'essentiel de ce poste est constitué de logiciels acquis.

Le coût des développements internes supplémentaires destinés à adapter les logiciels standards aux particularités de SIG figure sous la colonne "En développement". Lors de leur mise en service, il est ajouté au montant de l'investissement initial.

Immobilisations incorporelles des filiales

L'essentiel de ce poste est constitué des frais de développement activés par la filiale Verrivent SA.

Goodwill

L'essentiel de ce poste est constitué du goodwill résultant de la consolidation par intégration globale de la filiale Verrivent SA.

10. Participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint

Mouvement des participations

	EOS Holding	Gaznat	SFMCP	Cadiom	Swiss- power	Dalkia	Sociétés de projets éoliens	Total
2011								
Participations au 1er janvier	874'777	79'347	36'064	6'293	4'871		17'434	1'018'786
Acquisitions							15'427	15'427
Reclasse vers les actifs financiers							-10'425	-10'425
Quote part des éléments du résultat global	-1'802			-200				-2'002
Dividendes reçus	-46'042	-313	-1'806		-448		-8	-48'617
Part du résultat	-91'983	-6'108	-2'402	671	1'264		-512	-99'070
- Retraitements IFRS		-8'437						-8'437
- Part du résultat de l'exercice	-91'983	2'329	-2'402	671	1'264		-512	-90'633
Participations au 31 décembre	734'950	72'926	31'856	6'764	5'687		21'916	874'099
2012								
Participations au 1er janvier	734'950	72'926	31'856	6'764	5'687		21'916	874'099
Acquisitions						4'599	4'084	8'683
Désinvestissement		-2'583					-1'894	-4'477
Quote part des éléments du résultat global	-3'819			361				-3'458
Dividendes reçus	-46'042	-405			-476		-8	-46'931
Part du résultat	-109'738	1'335	4'362	174	2'055	80	-107	-101'839
- Retraitements IFRS								0
- Part du résultat de l'exercice	-109'738	1'335	4'362	174	2'055	80	-107	-101'839
Participations au 31 décembre	575'351	71'273	36'218	7'299	7'266	4'679	23'991	726'077

Participations mises en équivalence

Il n'y a pas eu de changement important du pourcentage d'intérêts dans les sociétés mises en équivalence.

EOS Holding

SIG détient une participation de 23.02% dans EOSH qui détient une participation de 31.38% dans Alpiq. Cette dernière a annoncé en 2011 une restructuration de ses activités et l'enregistrement d'une dépréciation de ses actifs de CHF 1.6 milliard. L'impact de la dépréciation des actifs d'Alpiq sur le compte de résultat global consolidé de SIG se monte MCHF 116 en 2011, auquel il faut soustraire le résultat net consolidé de EOSH et Alpiq en 2011 de MCHF 25.

En 2012, Alpiq a annoncé une dépréciation additionnelle de ses actifs de CHF 1.6 milliard. L'impact de la dépréciation des actifs d'Alpiq sur le compte de résultat global consolidé de SIG se monte MCHF 116 en 2012 auquel il faut soustraire le résultat net consolidé hors dépréciation de EOSH et Alpiq en 2012 et les autres éléments de consolidation pour un total de MCHF 6. Fin 2012, la valorisation d'Alpiq par SIG correspond à la part des fonds propres d'Alpiq détenue indirectement par SIG.

Gaznat - modification des durées d'utilisation

En 2011, Gaznat a revu les durées d'utilité économiques de ses immobilisations et a réduit ses amortissements cumulés. Unigaz, détenue par Gaznat et consolidée par cette dernière, a procédé à la même analyse et a également réduit ses amortissements cumulés. L'impact de l'augmentation des durées d'utilité des immobilisations de Gaznat et Unigaz se monte à MCHF 10 dans le compte de résultat global consolidé de SIG en 2011.

Gaznat - forage exploratoire	La société Petrosvibri SA, incluse dans le périmètre de consolidation de Gaznat, a mené fin 2009 et en 2010 un forage exploratoire pour vérifier la présence de gisements de gaz naturel sous le lac Léman. Les conclusions des travaux de forage exploratoire ne permettent pas de conserver au bilan les coûts du forage. Ainsi, ils ont été reconnus en charge en 2011 pour un montant de MCHF 8.8.
SFMCP	SFMCP est au bénéfice d'une concession pour l'exploitation et la rénovation du barrage de Chancy-Pougny. Cette concession prendra fin le 8 avril 2061. La continuité de l'exploitation des ouvrages ainsi que l'octroi de la concession impliquent des investissements engagés, prévus ou imposés, estimés à MCHF 83.
Sociétés de projets éoliens	La valeur des investissements et des créances consolidés se monte à MCHF 62 fin 2012 (MCHF 47 fin 2011).

Information financières des sociétés associées et sous contrôle conjoint

Les montants suivants représentent la part de SIG dans les actifs et passifs, produits et charges des quatre entités associées et des dix-neuf entités contrôlées conjointement, après retraitement aux normes IFRS. Ils sont inclus dans les états financiers consolidés par mise en équivalence.

	2012	2011
Actif immobilisé	722'481	858'401
Actif circulant	234'745	204'593
Total de l'actif	957'226	1'062'994
Fonds propres	705'277	855'594
Fonds étrangers à long terme	140'494	102'201
Fonds étrangers à court terme	111'455	105'199
Total du passif	957'226	1'062'994
Produits	328'773	306'648
Charges	-430'612	-405'718
Résultat de l'exercice	-101'839	-99'070

11. Actifs financiers

	2012	2011
Créances	90'997	79'522
Créance envers le CERN	37'920	40'356
Créances envers des sociétés de projets éoliens	33'052	25'052
Créance envers SFMCP	17'728	13'228
Autres créances financières	2'297	886
Instruments financiers dérivés	3'711	10'443
Instruments financiers dérivés (voir note 31)	3'711	10'443
Option financière FMHL (voir note 26)	0	0
Titres de participation non consolidés	293'676	293'505
Charge payée d'avance à EnBW	54'764	52'555
Total des actifs financiers et comptes de régularisation	443'148	436'025

Créance envers le CERN

SIG s'est engagée, contractuellement, à approvisionner en eau de refroidissement et en eau potable le centre européen pour la recherche nucléaire (CERN). Dans ce cadre, elle a étudié, construit et mis en service les installations nécessaires.

La créance envers le CERN comprend les installations qui ont été vendues à ce dernier ainsi que la participation du CERN à des ouvrages restés propriété de SIG.

La créance envers le CERN est actualisée. Un intérêt annuel est reconnu dans les produits financiers.

Créances envers les sociétés de projets éoliens

Ces créances sont en faveur des sociétés sous contrôle conjoint actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne (voir note 10).

Créance envers SFMCP

La créance envers SFMCP est utilisée par cette dernière dans le cadre de ses investissements pour assurer la continuité de l'exploitation de ses ouvrages (voir note 10).

Titres de participation

Les titres de participation comportent des titres détenus à long terme de sociétés en rapport avec les activités de SIG. Ils permettent de faciliter et développer les relations d'affaires ou commerciales. Ces placements sont enregistrés au coût du fait que leur juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable.

En effet, soit l'investissement consenti par SIG n'est pas économiquement significatif, soit l'évolution du marché dans lequel les entreprises sont actives implique que les éléments subjectifs d'évaluation sont prépondérants. Par ailleurs, une estimation basée sur les seuls fonds propres serait inappropriée.

En 2011, SIG a investi MCHF 291 dans le capital-actions de la société EnergieDienst Holding, soit une part de 15.05%. L'estimation de la valeur recouvrable de l'investissement est effectuée au moyen d'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Charge payée d'avance à EnBW

Une charge payée d'avance de MCHF 55 à Energie Baden-Württemberg résulte des opérations relatives à l'achat à cette dernière des actions de EnergieDienst Holding.

12. Stocks et travaux en cours

Stocks	2012	2011
Total des stocks	23'804	23'597
Matériel affecté à la construction	10'566	10'473
Matériel affecté à l'exploitation	16'230	16'133
Provision pour stock obsolète	-2'992	-3'009
Total des travaux en cours	5'331	5'911
Total des stocks et travaux en cours	29'135	29'508
Paiements anticipés reçus sur les contrats de construction	9'972	10'548
Ventes constatées en produits sur la période	32'196	36'975

Les stocks affectés à la construction sont aussi bien utilisés pour les constructions propres à SIG que pour les travaux en cours. Les travaux en cours concernent des prestations à facturer aux tiers.

Les paiements anticipés reçus sur les contrats de construction sont présentés dans les produits des périodes futures dans la rubrique "Autres passifs financiers et comptes de régularisation" (voir note 25).

Provision pour stock obsolète

Le mouvement de la provision pour stock obsolète est le suivant :

	2012	2011
Stock obsolète au 1er janvier	3'009	3'895
Extourne	-17	
Utilisation		-1'118
Dotation		232
Stock obsolète au 31 décembre	2'992	3'009

Les stocks passés en pertes en 2012 se montent à KCHF 252 (KCHF 1'370 en 2011).

13. Créances résultant de livraisons et prestations

	2012	2011
Clients	202'640	188'969
Clients sociétés associées et sous contrôle conjoint	2'509	0
Provision pour dépréciation sur créances	-2'055	-2'022
Total des créances résultant de livraisons et prestations	203'094	186'947

Clients

Consommations à facturer

Dans la rubrique "Clients", figurent les consommations à facturer pour un montant estimé de KCHF 100'583 en 2012 (KCHF 97'608 en 2011).

Il s'agit des produits de l'eau potable, du gaz et de l'électricité fournis et consommés par les clients jusqu'à la fin de la période comptable et des produits de la valorisation des déchets et du traitement des eaux usées, tous ces produits n'ayant pas encore été facturés.

Garanties clients

Une partie des factures envoyées à nos clients est garantie par des dépôts de garantie et des cautions bancaires en notre faveur :

	2012	2011
Dépôts de garantie	6'536	7'239
Cautions bancaires en notre faveur	57	857

Les dépôts de garantie sont présentés sous "Passifs financiers et autres engagements" (voir note 22).

Coût amorti

Le coût amorti des créances résultant de livraisons et de prestations correspond à leur valeur nominale.

Provision pour dépréciation sur créances

Le mouvement de la provision pour dépréciation sur créances est le suivant :

	2012	2011
Créances douteuses au 1er janvier	2'022	2'700
Dotation	504	
Changement d'estimation		-189
Utilisation	-471	-489
Créances douteuses au 31 décembre	2'055	2'022

Les créances échues mais non provisionnées sont estimées recouvrables.

Les pertes sur créances pour 2012 se montent à KCHF 1'266 (KCHF 1'317 en 2011).

14. Autres actifs financiers et comptes de régularisation

Autres actifs financiers	2012	2011
Ventes d'énergies	22'255	24'681
Instruments financiers dérivés (voir note 31)	15'631	32'609
Compte courant avec la Ville	9'823	7'256
Autres actifs financiers auprès de tiers	4'800	4'783
Autres actifs financiers auprès de sociétés associées et sous contrôle conjoint	14'787	2'634
Comptes de régularisation		
Autres actifs transitoires	5'179	14'778
Autres actifs transitoires avec des sociétés associées et sous contrôle conjoint	5'200	1'597
Total des autres actifs financiers et comptes de régularisation	77'675	88'338

15. Liquidités et équivalents de liquidités

	2012	2011
Liquidités	5'439	26'293
Placements à court terme	30'739	55'957
Liquidités et équivalents de liquidités	36'178	82'250
Limite des lignes de crédit	115'000	55'000
Utilisation de ligne de crédit	0	0

Lignes de crédit

Le niveau des lignes de crédit est fixé en fonction de nos besoins et revu périodiquement avec nos partenaires financiers.

16. Capital de dotation

L'article 3 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 fixe le montant du capital de dotation, ses détenteurs ainsi que leur part et son taux de rémunération, soit 5% l'an.

	2012	2011
Etat de Genève	55'000	55'000
Ville de Genève	30'000	30'000
Autres communes genevoises	15'000	15'000
Total du capital de dotation	100'000	100'000

17. Réserves consolidées

Mouvements	Fonds de constructions nouvelles	Fonds d'assurance	Fonds général de réserve	Fonds de réserve du site de Châtillon	Réserves non attribuées	Total
Réserves consolidées au 31.12.2010	738'049	146'873	733'416	-373	653'804	2'271'769
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	66'594	5'698	32'289	-301	18'663	122'943
Réserves consolidées au 01.01.2011	804'643	152'571	765'705	-674	672'467	2'394'712
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence					-2'004	-2'004
Réserves consolidées au 31.12.2011	804'643	152'571	765'705	-674	670'463	2'392'708
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	74'705			446	-147'717	-72'566
Réserves consolidées au 01.01.2012	879'348	152'571	765'705	-228	522'746	2'320'142
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence					-3'458	-3'458
Reclasse de réserves non attribuées	96		4		-100	0
Réserves consolidées au 31.12.2012	879'444	152'571	765'709	-228	519'188	2'316'684

Les réserves suivantes sont mentionnées à l'article 28, alinéa 2 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 (Loi organique) :

Fonds de constructions nouvelles

Le bénéfice de l'exercice est attribué au fonds des constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré.

Fonds d'assurance

Le fonds d'assurance est alimenté à concurrence de 15% du solde restant du bénéfice après attribution au fonds de constructions nouvelles.

Fonds général de réserve

Le fonds général de réserve est alimenté par le solde du bénéfice non attribué aux autres fonds selon la loi organique.

Fonds de réserve du site de Châtillon

Le fonds de réserve du site de Châtillon comprend le cumul des résultats des exercices après le transfert de l'exploitation du site de Châtillon à SIG en 2008.

Composition des réserves non attribuées

Mouvements	Réserve de couverture des sociétés consolidées	Dividendes reçus des sociétés associées et sous contrôle conjoint	Part du résultat accumulé des sociétés associées et sous contrôle conjoint	Résultat accumulé des filiales	Autres réserves	Total
Réserves non attribuées au 31.12.2010	-13'000	-200'220	911'188	1'529	-45'693	653'804
Contribution de l'exercice précédent des sociétés consolidées		-49'655	68'259	59		18'663
Réserves non attribuées au 01.01.2011	-13'000	-249'875	979'447	1'588	-45'693	672'467
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-2'002				-2	-2'004
Réserves non attribuées au 31.12.2011	-15'002	-249'875	979'447	1'588	-45'695	670'463
Contribution de l'exercice précédent des sociétés consolidées		-48'617	-99'070	-30		-147'717
Réserves non attribuées au 01.01.2012	-15'002	-298'492	880'377	1'558	-45'695	522'746
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-3'458					-3'458
Reclasse dans le fonds des constructions nouvelles et dans le fonds général de réserve			-100			-100
Réserves non attribuées au 31.12.2012	-18'460	-298'492	880'277	1'558	-45'695	519'188

18. Participations de tiers aux investissements

2011	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immo- bilisations corporelles	En construction	Total
Valeur brute au 1er janvier	100'479	671'093	873	17'527	789'972
Investissements				19'194	19'194
Transfert vers les immobilisations corporelles				-5'364	-5'364
Mises en service		24'662		-24'662	0
Désinvestissements		-3'115	-21		-3'136
Valeur brute au 31 décembre	100'479	692'640	852	6'695	800'666
Amortissements cumulés au 1er janvier	-27'667	-271'672	-654		-299'993
Amortissements	-1'521	-15'289	-17		-16'827
Désinvestissements		2'034	21		2'055
Amortissements cumulés au 31 décembre	-29'188	-284'927	-650		-314'765
<i>dont dépréciations nettes au 31 décembre</i>					0
Valeur nette comptable au 31 décembre	71'291	407'713	202	6'695	485'901
2012					
Valeur brute au 1er janvier	100'479	692'640	852	6'695	800'666
Investissements				24'668	24'668
Transfert vers les immobilisations corporelles					0
Mises en service		19'178		-19'178	0
Désinvestissements	-92	-7'226	-16		-7'334
Valeur brute au 31 décembre	100'387	704'592	836	12'185	818'000
Amortissements cumulés au 1er janvier	-29'188	-284'927	-650		-314'765
Amortissements	-1'520	-15'630	-17		-17'167
Désinvestissements	92	4'404	16		4'512
Amortissements cumulés au 31 décembre	-30'616	-296'153	-651		-327'420
<i>dont dépréciations nettes au 31 décembre</i>					0
Valeur nette comptable au 31 décembre	69'771	408'439	185	12'185	490'580

19. Emprunts

	2012			2011		
	taux variable	taux fixe	Total	taux variable	taux fixe	Total
Emprunts à long terme	139'967	446'000	585'967	144'817	462'000	606'817
Emprunts à court terme	12'850	8'000	20'850	14'850	6'000	20'850
Total des emprunts	152'817	454'000	606'817	159'667	468'000	627'667

Les emprunts sont contractés auprès d'institutions bancaires et de brokers.

Le coût historique amorti déterminé pour chaque emprunt est basé sur les cash flow actualisés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. Ce dernier se monte à 1.6% en 2012 (1.8% en 2011).

20. Provisions

	Contrôle des postes basse tension	Rénovation des postes MT/BT dédiés	Fermeture du site de Châtillon	Avantages au personnel	Total
2011					
Provisions au 1er janvier	11'713	12'326	7'972	54'715	86'726
Augmentation		537		4'072	4'609
Changement d'estimation	-4'597	-1'948	-2'480	389	-8'636
Utilisation	-812	-200	-44	-3'012	-4'068
Provisions au 31 décembre	6'304	10'715	5'448	56'164	78'631
2012					
Provisions au 1er janvier	6'304	10'715	5'448	56'164	78'631
Augmentation		450		4'295	4'745
Changement d'estimation	-98	851	1'164	655	2'572
Utilisation	-894	-685	313	-3'104	-4'370
Provisions au 31 décembre	5'312	11'331	6'925	58'010	81'578

Echéances des provisions	2012	2011
Non courantes	75'692	72'866
Courantes	5'886	5'765
Total des provisions	81'578	78'631

Contrôles des postes basse tension

Les dispositions de l'ordonnance sur les installations techniques à basse tension (OIBT) règlent les conditions applicables aux interventions sur les installations électriques à basse tension et le contrôle de ces installations.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût estimé des contrôles en retard au moment de l'entrée en vigueur de l'OIBT et qui doit être pris en charge par SIG. L'engagement est ajusté chaque année en fonction des contrôles restant encore à effectuer.

Le rattrapage des contrôles et l'engagement lié à l'OIBT se termineront en 2014.

Rénovation des postes moyenne tension / basse tension (MT/BT) dédiés

Les dispositions de la LCart exigent notamment le respect de la libre concurrence. Afin d'être en accord avec ces dispositions, SIG transfère la propriété des postes MT/BT dédiés aux clients à ces derniers.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût estimé de rénovation des appareils qui doit être pris en charge par SIG au moment du transfert des postes. Il est ajusté chaque année en fonction des appareils restant à rénover.

Le remplacement des postes et l'engagement lié à rénovation des postes MT/BT se termineront en 2045.

Fermeture du site de Châtillon

Les dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) exigent de l'exploitant la prise en charge des frais de fermeture de la décharge et sa surveillance ultérieure.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût estimé de la fermeture de la décharge du site de Châtillon et de sa surveillance ultérieure qui doit être pris en charge par SIG. Il est ajusté chaque année au fur à mesure du remplissage de la décharge et en fonction de l'avancement de la couverture de la décharge.

La majorité des coûts engendrés par la fermeture de la décharge du site de Châtillon se terminera en 2022.

Avantages au personnel

Gratifications

Le statut du personnel de SIG accorde aux collaborateurs des gratifications en fonction de leur ancienneté et à la retraite.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût actuel estimé des gratifications à verser qui doit être pris en charge par SIG.

Participation aux frais d'assurance maladie des retraités

Le statut du personnel de SIG accorde aux retraités une participation mensuelle aux frais d'assurance maladie.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût actuel estimé de la participation aux frais d'assurance maladie des retraités à verser qui doit être pris en charge par SIG.

Détermination des engagements liés aux avantages au personnel

Le tableau ci-dessous indique la valeur actuelle des engagements liés aux avantages au personnel.

Engagement lié aux avantages au personnel constaté au passif du bilan

	2012	2011
Valeur actuelle des engagements	72'520	65'835
Ecart actuariels non encore enregistrés	-14'510	-9'671
Engagement constaté au passif du bilan	58'010	56'164

Valeur actuelle de l'engagement lié aux avantages au personnel constaté au passif du bilan

	2012	2011
Valeur actuelle des engagements au 01.01	65'835	56'527
Valeur actuelle des droits additionnels acquis	2'688	2'421
Coût de l'actualisation des engagements	1'608	1'650
Pertes actuarielles sur les engagements	5'493	8'249
Prestations versées	-3'104	-3'012
Valeur actuelle des engagements au 31.12	72'520	65'835

Variation de l'engagement lié aux avantages au personnel constaté au bilan

Le tableau suivant montre l'évolution de l'engagement constaté au bilan pendant l'exercice.

	2012	2011
Engagement constaté au passif du bilan au début de l'exercice	56'164	54'715
Charge de la prévoyance durant l'exercice	4'950	4'461
Cotisation de l'employeur durant l'exercice	-3'104	-3'012
Engagement constaté au passif du bilan en fin d'exercice	58'010	56'164

Composition de la charge de l'exercice liée aux avantages au personnel

Ce tableau indique la composition de la charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global.

	2012	2011
Coût des services rendus sur l'exercice	2'688	2'421
Coût de l'actualisation des engagements	1'608	1'650
Amortissement des écarts actuariels non encore enregistrés	654	390
Charge relative aux avantages au personnel comptabilisée dans l'exercice	4'950	4'461
Cotisation de l'employeur	-3'104	-3'012
Engagement lié aux avantages au personnel dans le compte de résultat consolidé global	1'846	1'449

Historique

L'historique de la situation financière au 31 décembre et des gains et pertes résultant de l'expérience, présentés prospectivement à partir de 2010, est le suivant :

	2012	2011	2010
Engagements	72'520	65'835	56'527
Ecart actuariels non encore enregistrés	-14'510	-9'671	-1'812
Engagement constaté au passif du bilan	58'010	56'164	54'715
Gains / pertes			
- sur les engagements, résultant des changements d'hypothèses	5'052	8'171	2'034
- sur les engagements, résultant de l'expérience	442	78	21

Principales hypothèses de calcul liées aux avantages au personnel

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements liés aux avantages au personnel sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite (voir note 21).

Contribution de l'employeur liée aux avantages au personnel attendue pour 2013

Sur la base des contributions effectivement payées en 2012, nous estimons que le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice comptable 2013 est de KCHF 2'985 (KCHF 2'988 en 2012).

Méthode adoptée pour l'enregistrement des écarts actuariels liés aux avantages au personnel

Les écarts actuariels des gratifications en fonction de l'ancienneté sont immédiatement amortis dans le compte de résultat global pour un montant de KCHF 397 en 2012 (KCHF 389 en 2011).

Le montant des écarts actuariels non encore enregistrés au début de l'exercice 2012 a dépassé le corridor. Ainsi, une fraction des écarts actuariels est inscrite dans le compte de résultat global pour un montant de KCHF 257 (KCHF 0 en 2011).

21. Engagements de retraite

Détermination de l'engagement

Le tableau ci-dessous indique la valeur actuelle des engagements et la juste valeur du patrimoine à la fin de l'exercice.

	2012	2011
Valeur actuelle des engagements	1'835'091	1'657'834
Juste valeur ("fair value") du patrimoine	-911'105	-860'283
Situation financière en fin d'exercice	923'986	797'551
Ecart actuariel non encore enregistré	-456'537	-376'620
Modification du plan de prévoyance	-11'023	0
Engagement constaté au passif du bilan	456'426	420'931

La modification du plan de prévoyance consiste en l'ajout de 26% du 13ème salaire dans le calcul du salaire assuré auprès de l'institution de prévoyance. Cet ajout a été approuvé par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2012 dans le cadre de son approbation de la modification du statut du personnel de SIG.

Dans le courant de l'exercice 2012, le montant au passif du bilan a augmenté de KCHF 35'495 (KCHF 34'796 pour 2011). Cette augmentation a été inscrite dans la rubrique "Engagement de retraite".

	2012	2011
Valeur actuelle des engagements au 01.01	1'657'834	1'647'856
Valeur actuelle des droits additionnels acquis	34'163	36'868
Cotisations des employés	11'460	11'386
Coût de l'actualisation des engagements	40'721	48'439
Perte / (gain) actuariel sur les engagements	131'004	-28'739
Modification du plan de prévoyance	22'045	0
Prestations versées	-62'136	-57'976
Valeur actuelle des engagements au 31.12	1'835'091	1'657'834

	2012	2011
Juste valeur du patrimoine au 01.01	860'283	871'794
Rentabilité attendue du patrimoine	42'471	42'774
Cotisation de l'employeur	24'438	24'328
Cotisations des employés	11'460	11'386
Gain / (perte) actuariel sur la fortune	34'589	-32'023
Prestations versées	-62'136	-57'976
Juste valeur du patrimoine au 31.12	911'105	860'283

Variation de l'engagement constaté au bilan

Le tableau suivant montre l'évolution de l'engagement constaté au bilan pendant l'exercice.

	2012	2011
Engagement constaté au passif du bilan au début de l'exercice	420'931	386'135
Charge de la prévoyance durant l'exercice	59'933	59'124
Cotisation de l'employeur durant l'exercice	-24'438	-24'328
Engagement constaté au passif du bilan en fin d'exercice	456'426	420'931

Composition de la charge de prévoyance de l'exercice

Ce tableau indique la composition de la charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global.

	2012	2011
Coût des services rendus sur l'exercice	45'623	48'254
Coût de l'actualisation des engagements	40'721	48'439
Rentabilité attendue du patrimoine	-42'471	-42'774
Cotisations des employés	-11'460	-11'386
Amortissement des écarts actuariels non encore enregistrés	16'497	16'591
Amortissement de la modification du plan de prévoyance	11'023	0
Charge de la prévoyance comptabilisée dans l'exercice	59'933	59'124
Cotisation de l'employeur	-24'438	-24'328
Engagement de retraite dans le compte de résultat consolidé global	35'495	34'796

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont :

	2012	2011
Taux d'actualisation	2.0%	2.5%
Rentabilité attendue du patrimoine	5.0%	5.0%
Augmentation future des salaires	1.5%	1.5%
Augmentation future des prestations de retraite	0.5%	0.5%
Age de la retraite	selon expérience	selon expérience

La rentabilité attendue du patrimoine a été calculée sur la base des rendements attendus des différents actifs dans le cadre de la politique d'investissement actuelle. Ces derniers reflètent les taux de rendement réels à long terme observés sur les marchés respectifs.

Le rendement effectif du patrimoine pendant l'exercice 2012 a été de KCHF 77'061 (KCHF 10'751 pour 2011), ce qui correspond à un taux moyen de 9.10% (1.25% en 2011).

Composition des actifs du régime

Ce tableau indique la répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs.

	2012	2011
Obligations et prêts	11.50%	12.00%
Actions	42.20%	40.80%
Immeubles	40.80%	42.60%
Autres	5.50%	4.60%
Total de la composition des actifs du régime	100.00%	100.00%

SIG ne détient aucune partie du patrimoine de la caisse de pension et n'occupe pas des immeubles lui appartenant.

Historique

L'historique de la situation financière au 31 décembre et des gains et pertes résultant de l'expérience, présentés prospectivement à partir de 2008, est le suivant :

	2012	2011	2010	2009	2008
Engagements	1'835'091	1'657'834	1'647'856	1'568'082	1'541'752
Juste valeur ("fair value") du patrimoine	-911'105	-860'283	-871'794	-874'780	-803'553
Situation financière en fin d'exercice	923'986	797'551	776'062	693'302	738'199
Écarts actuariels non encore enregistrés	-456'537	-376'620	-389'927	-335'443	-413'799
Modification du plan de prévoyance	-11'023				
Engagement constaté au passif du bilan	456'426	420'931	386'135	357'859	324'400
Gains / pertes					
- sur les engagements, résultant des changements d'hypothèses	-133'577	10'751	-60'679	0	23'490
- sur les engagements, résultant de l'expérience	2'573	17'988	7'058	5'140	28'121
- sur la fortune, résultant de l'expérience	34'589	-32'023	-13'523	55'098	-180'725

Renseignements complémentaires

Description générale du type de plan de pension

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté des prestations.

Ce régime précise que le montant de la pension de retraite ne peut pas être supérieur à 70% du traitement déterminant, soit le dernier traitement assuré.

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs SIG.

Contribution de l'employeur attendue pour 2013

Sur la base des contributions effectivement payées en 2012, nous estimons que le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice comptable 2013 est de KCHF 24'749 (KCHF 24'693 en 2012).

Méthode adoptée pour l'enregistrement des écarts actuariels

Le montant des écarts actuariels non encore enregistrés au début de l'exercice 2012 a dépassé le corridor. Ainsi, une fraction des écarts actuariels est inscrite dans le compte de résultat global pour un montant de KCHF 16'497 (KCHF 16'591 en 2011).

22. Passifs financiers et autres engagements

	2012	2011
Fonds de péréquation pluri-annuel	49'813	68'665
Produits des périodes futures	9'044	10'331
Dépôts de garantie clients (voir note 13)	6'717	7'239
Instruments financiers dérivés (voir note 31)	2'278	6'743
Fonds de prévoyance en cas de décès	418	432
Fonds mécénat	534	434
Fonds énergies nouvelles et renouvelables (COGENER)	618	498
Fonds environnemental (COGEFE)	593	576
Total des passifs financiers et autres engagements	70'015	94'918

Fonds de péréquation pluri-annuel

L'écart entre les acomptes reçus des clients et le revenu maximal approuvé par le régulateur pour l'énergie électrique, son acheminement ainsi que des taxes afférentes, est différé. Cet écart est reconnu en produit sur les périodes suivantes pendant lesquelles des baisses de tarifs visant à rembourser le trop perçu sont accordées aux clients, pour les quantités consommées.

Echéances du fonds de péréquation pluri-annuel	2012	2011
Non courantes	43'116	54'838
Courantes	6'697	13'827
Total du fonds de péréquation pluri-annuel	49'813	68'665

Produits des périodes futures Les prestations de l'activité Télécom se traduisent principalement par des contrats de location simple. Ainsi, le montant des loyers est enregistré dans les produits, indépendamment du type de paiement choisi par le client.

Dans les cas de versements uniques ou périodiques effectués sur une durée différente de celle du contrat de mise à disposition d'installations, les montants reçus d'avance sont inscrits au passif du bilan sous «Passifs financiers et autres engagements» comme produits différés appelés produits des périodes futures.

Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location selon une base systématique et rationnelle reflétant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde du montant reçu d'avance.

Fonds de prévoyance en cas de décès

L'objectif du fonds de prévoyance en cas de décès est d'apporter une aide financière immédiate au conjoint et aux parents d'un employé en activité dont le décès les prive de soutien.

Fonds mécénat

Le fonds mécénat a pour but d'attribuer des prestations dans les domaines culturel et humanitaire.

Fonds énergies nouvelles et renouvelables (COGENER)

Le fonds énergies nouvelles et renouvelables a pour but de financer le développement des nouvelles énergies renouvelables par le biais d'une contribution volontaire de SIG.

Fonds environnemental (COGEFE)

Le fonds environnemental a pour but de financer des mesures d'améliorations écologiques dans et autour de la rade et du bassin versant du Rhône genevois.

23. Fournisseurs

	2012	2011
Fournisseurs tiers	74'789	107'680
Fournisseurs sociétés associées ou sous contrôle conjoint	46'770	42'401
Total des fournisseurs	121'559	150'081

Coût amorti

Le coût amorti des fournisseurs correspond à leur valeur nominale.

24. Etat et autres collectivités publiques

	2012	2011
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur de l'Etat	64'940	8'863
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur des autres collectivités publiques	24'352	26'589
Compte courant avec l'Etat	228	-2'271
Autres dettes envers les collectivités publiques	2'205	793
Total de l'Etat et autres collectivités publiques	91'725	33'974

25. Autres passifs financiers et comptes de régularisation

	2012	2011
Autres passifs financiers		
Achats d'énergies	29'668	29'037
Achats d'énergies à des sociétés associées ou sous contrôle conjoint	15'282	18'584
Instruments financiers dérivés (voir note 31)	12'457	34'537
Produits des périodes futures	14'041	18'685
Autres passifs financiers auprès de tiers	9'667	10'511
Intérêts courus sur emprunts	141	156
Comptes de régularisation		
Rémunérations différées	12'062	11'196
Rémunération variable (voir note 4)	8'048	8'509
Autres passifs transitoires	34'662	31'784
Autres passifs transitoires avec des sociétés associées et sous contrôle conjoint	1'238	1'478
Total des autres passifs financiers et comptes de régularisation	137'266	164'477

Produits des périodes futures Les produits des périodes futures concernent des paiements anticipés reçus sur les contrats de construction (voir note 12).

Rémunérations différées Les rémunérations différées représentent l'estimation du coût des heures supplémentaires et des vacances non prises dont l'utilisation par les collaborateurs concernés aura lieu durant l'année suivante.

26. Relations avec les parties liées

Les relations de SIG avec les parties liées sont mises en évidence dans toutes les rubriques concernées des états financiers.

Filiales, sociétés associées et sous contrôle conjoint

L'essentiel des transactions avec les parties liées se concrétise au travers des achats d'énergies destinés à la vente (voir notes 3 et 23). Les prix sont fixés contractuellement (voir note 27).

Droit d'achat

Dans le cadre des conventions avec le groupe EOS Holding, SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS SA pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS SA, jusqu'au 31 décembre 2030. La différence cumulée pendant la période indiquée, entre le prix de vente moyen d'EOS SA et son coût moyen de production sur les quantités prélevées par SIG, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu.

Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique d'électricité.

L'exercice de ce droit d'achat de la part de SIG dépend des conditions du marché. Ainsi, ce droit n'impacte le compte de résultat consolidé global que lors de son exercice.

Option financière FMHL

Le groupe EOS Holding a concédé à SIG, en compensation d'importants efforts consentis, un droit de prélèvement de puissance provenant de sa part à la production de la société "Forces Motrices Hongrin-Léman SA" (FMHL).

Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de production ou de recevoir son équivalent financier.

La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans à venir est de KCHF 0 en 2012 (KCHF 0 pour 2011).

L'option financière FMHL est présentée avec les autres actifs financiers (voir note 11).

Sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

Dès 2009, SIG a pris une participation dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêt en faveur de ces sociétés ont également été conclus. Le montant maximum que ces dernières peuvent emprunter dans le cadre de ce financement est de KCHF 79'517, sur la base de critères de réalisation prédéfinis. Au 31 décembre 2012, la somme des avances consenties est de KCHF 39'579 (KCHF 33'067 au 31 décembre 2011).

Opération de financement à court terme

Des opérations de financement à court terme sont parfois réalisées entre parties liées pour optimiser les trésoreries respectives.

Détenteurs du capital de dotation de SIG

Redevances et rabais

Différentes lois fixent les montants des redevances et rabais que SIG doit verser au profit de l'Etat, de la Ville et des Communes (voir note 7).

Intérêts sur le capital de dotation

La Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 mentionne qu'un intérêt annuel fixe correspondant à 5% du capital de dotation doit être versé aux détenteurs de ce capital (voir note 6).

Transactions avec les détenteurs du capital de dotation de SIG

SIG n'influence pas ni n'est sous l'influence des sociétés sur lesquelles les détenteurs du capital de dotation de SIG ont le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable.

Les éventuelles transactions concernant la fourniture d'énergies et de services de SIG envers les détenteurs du capital de dotation ainsi que les sociétés dont ils ont le contrôle, le contrôle conjoint ou sur lesquelles ils ont l'influence notable sont effectuées à des conditions et échéances habituelles pour les ventes.

Au 31 décembre 2012, les transactions avec les détenteurs du capital de dotation de SIG sont indiquées sous les rubriques "redevances aux collectivités publiques" (voir note 7) et "Etat et autres collectivités publiques" (voir note 24).

Entités sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence des détenteurs du capital de dotation de SIG

Les ventes aux parties liées sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence des détenteurs de capital de dotation de SIG se montent à KCHF 83'657 en 2012 (KCHF 95'282 en 2011). Les créances ouvertes au 31 décembre 2012 se montent à KCHF 16'420 (KCHF 17'165 en 2011).

Principaux dirigeants

La liste des membres de la Direction et du Conseil d'administration figure dans le rapport de développement durable.

Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

La rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction est fixée par des contrats de travail de droit privé ou sous les conditions statutaires de droit public.

Le Conseil d'administration compte 23 membres et la Direction 8 membres, dont la rémunération, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités reçues pour appartenance aux Conseils d'administration des filiales, sociétés associées et sous contrôle conjoint de SIG sont énumérés ci-après :

	2012		2011	
	Conseil d'administration	Directeurs	Conseil d'administration	Directeurs
Rémunération	723	2'324	767	2'550
Avantages postérieurs à l'emploi		303		391
Indemnités pour appartenance aux Conseils d'administration des filiales, sociétés associées et sous contrôle conjoint de SIG	142		87	

Avantages postérieurs à l'emploi de la Direction

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) des membres de la Direction sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs SIG et, en outre, ils ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autres avantages similaires.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les éventuelles transactions concernant les produits et prestations de SIG envers ses principaux dirigeants et toute autre partie liée par l'intermédiaire de ces derniers sont effectuées à des conditions et échéances habituelles pour les ventes.

Prêts aux dirigeants

Aucun prêt individuel n'est accordé aux dirigeants.

27. Engagements

Engagements en faveur des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

Dans le cadre du développement de ses activités éoliennes, SIG s'est engagée à verser une prime de réussite à ses partenaires, au moment de l'obtention des autorisations de construire définitives et des droits de superficies permanents.

Engagements en faveur de Gaznat SA

Dans le cadre de l'augmentation du capital de Gaznat SA en 1993, SIG s'est engagée à accorder à cette entreprise un prêt subordonné pour une valeur de KCHF 6'591. Ce prêt sera versé sur réquisition de Gaznat SA.

Contrats d'achats d'énergies

SIG s'est contractuellement engagée à acheter de l'énergie électrique, selon des conditions définies, auprès de ses participations (SFMCP et le groupe EOS Holding) et de tiers.

SIG s'est contractuellement engagée à acheter du gaz, selon des conditions définies, auprès de sa participation Gaznat SA.

Les modalités contractuelles de calcul des prix d'achat visent notamment à assurer l'équilibre financier de ses partenaires, ainsi qu'une gestion optimale de l'approvisionnement en électricité et en gaz.

Cautionnement ISDS Oulens SA

SIG détient une participation dans la société ISDS Oulens SA qui a pour but l'exploitation d'une installation de stockage pour déchets stabilisés.

Attaché à cette participation, un cautionnement simple d'un montant de KCHF 3'021 a été souscrit par l'Etat de Genève en garantie du remboursement du crédit obtenu par la société ISDS Oulens SA auprès du prêteur.

Engagement en faveur de Cadiom SA

Pour compléter le financement de la construction de son réseau de chauffage à distance, la société Cadiom SA a obtenu un crédit bancaire.

En 2006, tous les actionnaires de Cadiom SA ont mis en nantissement l'ensemble de leurs actions auprès de l'institut bancaire qui a octroyé l'emprunt.

28. Impact sur les états financiers des nouvelles lois

Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

Le cadre légal applicable dès 2009 à l'approvisionnement en électricité en Suisse est défini par la loi fédérale (LApEI) et son ordonnance (OApEI), les directives et décisions du régulateur (EiCom) et subsidiairement par les directives et recommandations de la branche électrique (AES).

La LApEI a pour objectif de créer les conditions propres à assurer un approvisionnement en électricité sûr ainsi qu'un marché de l'électricité axé sur la concurrence. Elle fixe également les conditions générales pour garantir dans toutes les parties du pays un approvisionnement en électricité fiable et conforme aux principes du développement durable ainsi que pour maintenir et renforcer la compétitivité du secteur suisse de l'électricité sur le plan international.

Durant la première étape de l'ouverture de ce marché (prévue initialement de 2009 à 2013), seuls les clients ayant des sites de consommation de plus de 100'000 kWh par an peuvent opter pour un fournisseur de leur choix. Dans la zone d'approvisionnement de SIG cela concerne potentiellement environ 1% des sites et représente près de la moitié de l'électricité consommée dans le canton.

Pour la première étape et abstraction faite de certains recours non encore tranchés par les instances, les impacts financiers découlant de la régulation ou du choix des consommateurs peuvent maintenant être mieux anticipés par les gestionnaires de réseau de distribution et par les fournisseurs d'énergie électrique.

Pour répondre aux faiblesses constatées dans la législation actuelle, le Conseil fédéral avait annoncé en novembre 2009 vouloir mettre en consultation une révision de la LApEI en 2011 pour une entrée en vigueur dès 2014, notamment pour renforcer le régulateur, le contrôle des coûts, la transparence concernant les redevances ainsi que l'indépendance du réseau de transport national.

Depuis le séisme et le tsunami au Japon du 11 mars 2011 et la décision du Conseil fédéral et du Parlement de sortir progressivement de l'énergie nucléaire, la Confédération a accordé la priorité aux travaux sur la nouvelle stratégie énergétique 2050. Un premier projet de révision complète de la loi fédérale sur l'énergie (LEne) comprenant des mesures visant à une utilisation économe et rationnelle de l'énergie et le passage à un recours accru aux énergies renouvelables a été mis en consultation jusqu'au 31 janvier 2013, avec une entrée en vigueur prévue en 2015. Début 2013, la Conseillère fédérale Doris Leuthard a indiqué qu'elle prévoit la 2ème étape de libéralisation du marché de l'énergie électrique pour 2015 et qu'une consultation concernant des modifications de la LApEI sera lancée courant 2013.

Ouverture du marché du gaz naturel

Depuis le 1er octobre 2012, l'ouverture du marché suisse du gaz a été concrétisée par la signature d'une convention entre la branche gazière (ASIG) et les consommateurs industriels. Cette convention permet aux clients utilisant le gaz naturel à des fins industrielles et dont le débit de consommation est supérieur à 200 Nm³/h de se fournir auprès de fournisseurs tiers tout en utilisant, contre rétribution, le réseau de transport et de distribution local. Le débit de consommation nécessaire pour bénéficier de cette convention pourrait être abaissé à 150 Nm³/h dès octobre 2015.

Loi cantonale sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG)

Le Grand Conseil a adopté le 15 décembre 2011 une modification transitoire de la LSIG en ce qui concerne la redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public. Le montant de la redevance annuelle due par SIG à l'Etat passe de 5% des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur leur territoire pendant l'exercice annuel considéré, à 40% pour l'année 2012 et à 25% pour les années 2013 et 2014. Cette augmentation ne sera pas répercutée sur les tarifs, mais prise en charge par SIG. En ajoutant la redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public due aux communes de 15%, la redevance totale due par SIG s'élève à 55% des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique pour l'année 2012 et à 40% des mêmes recettes pour les années 2013 et 2014.

En 2012, les Communes d'Aire-la-Ville et consorts ont déposé un recours auprès du Tribunal Fédéral contre cette modification transitoire de la LSIG. La décision du Tribunal Fédéral n'a pas encore été rendue.

29. Répartition du résultat

Composition du résultat net

	2012	2011
Résultat net de SIG	77'536	75'151
Résultat des filiales	-43	-30
Retraitement des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-46'931	-48'617
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-101'839	-99'070
Total de la contribution des sociétés consolidées	-148'813	-147'717
Résultat net consolidé	-71'277	-72'566

Le résultat net consolidé est composé du résultat net de SIG et de la contribution des sociétés consolidées.

La contribution des sociétés consolidées présente l'impact de la consolidation des participations sur le résultat de l'exercice. Elle est affectée aux réserves du groupe.

Affectation du résultat net de SIG

L'article 28 de la Loi sur l'organisation de SIG prévoit l'affectation du résultat net de SIG prioritairement :

- Au Fonds de constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré;
- Au Fonds d'assurance à concurrence de 15% du solde restant jusqu'à ce qu'il atteigne 10% de la valeur comptable des immobilisations portées au bilan;
- Le solde restant à un Fonds général de réserve.

Cette répartition est calculée après affectation du résultat net de l'exploitation du site de Châtillon au Fonds de réserve du site de Châtillon.

Le bénéfice de l'exercice 2012 sera affecté de la manière suivante :

	2012	2011
Fonds de réserve du site de Châtillon	507	446
Répartition du résultat de SIG		
Fonds de constructions nouvelles	69'371	74'705
Fonds d'assurance	1'149	0
Fonds général de réserve	6'509	0
Résultat net de SIG	77'536	75'151

30. Gestion du capital

SIG s'engage pour un service public moderne, transparent, responsable et profitable pour la collectivité. Ainsi, SIG garantit à ses clients un prix juste et transparent et propose des solutions pour mieux produire et mieux consommer. Le développement durable constitue aussi le socle de référence sur lequel s'appuient les valeurs de SIG et la stratégie de l'entreprise. Le développement durable s'articule autour du déploiement systématique et harmonieux des trois dimensions que sont l'efficacité économique, la qualité du cadre de vie social et la préservation de l'environnement.

Pour la dimension économique, SIG a pour objectif de maintenir sa pérennité en générant les liquidités et concluant les emprunts nécessaires à assurer le renouvellement courant, la fiabilité et le développement des infrastructures d'utilité publique.

Ces objectifs sont matérialisés par un ratio d'indépendance financière à atteindre.

Le ratio d'indépendance financière correspond au rapport entre les capitaux propres et les capitaux engagés. Les capitaux engagés sont matérialisés par l'addition des fonds propres, de l'exigible à long terme hors participations de tiers aux investissements et des emprunts à court terme, diminués des liquidités et équivalents de liquidités.

	2012	2011
Ratio d'indépendance financière	0.67	0.68
Capitaux engagés		
Exigible à long terme	1'193'986	1'201'297
Emprunts à court terme	20'850	20'850
Liquidités et équivalents de liquidités	-36'178	-82'250
Endettement net	1'178'658	1'139'897
Fonds propres	2'344'065	2'419'581
Capitaux engagés	3'522'723	3'559'478

31. Gestion des risques financiers

Valeur comptable et de marché des actifs et passifs financiers par catégorie

	Juste valeur		Coût amorti		Note
	Instruments financiers dérivés par les fonds propres et le compte de résultat global	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût amorti	
2011					
Actifs financiers	10'443	293'505	132'076		11
Créances résultant de livraisons et de prestations			186'947		13
Autres actifs financiers circulants	32'609		39'354		14
Liquidités et équivalents de liquidités			82'250		15
Valeur totale par catégorie	43'052	293'505	440'627	0	
Emprunts à long terme				606'817	19
Passifs financiers et autres engagements	6'743			86'235	22
Emprunts à court terme				20'850	19
Fournisseurs				150'081	23
Etat et autres collectivités publiques				33'974	24
Autres passifs financiers circulants	34'537			76'973	25
Valeur totale par catégorie	41'280	0	0	974'930	
2012					
Actifs financiers	3'711	293'676	145'761		11
Créances résultant de livraisons et de prestations			203'094		13
Autres actifs financiers circulants	15'631		51'665		14
Liquidités et équivalents de liquidités			36'178		15
Valeur totale par catégorie	19'342	293'676	436'698	0	
Emprunts à long terme				585'967	19
Passifs financiers et autres engagements	2'278			65'575	22
Emprunts à court terme				20'850	19
Fournisseurs				121'559	23
Etat et autres collectivités publiques				91'725	24
Autres passifs financiers circulants	12'457			68'799	25
Valeur totale par catégorie	14'735	0	0	954'475	

La valeur comptable des actifs et passifs financier équivaut à leur valeur de marché

Juste valeur des instruments financiers par niveau

2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation			293'505	293'505
Instruments financiers dérivés actifs	5'863	37'188	1	43'052
Instruments financiers dérivés passifs	-12'061	-29'153	-66	-41'280
Total de la juste valeur des instruments financiers par niveau	-6'198	8'035	293'440	295'277

2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation			293'676	293'676
Instruments financiers dérivés actifs	3'969	15'373		19'342
Instruments financiers dérivés passifs	-3'801	-10'305	-629	-14'735
Total de la juste valeur des instruments financiers par niveau	168	5'068	293'047	298'283

Les méthodes comptable utilisées pour déterminer la juste valeur pour les trois niveaux d'instruments financiers ci-dessus sont décrites dans les principes comptables.

Influence des instruments financiers dérivés sur le bilan

2011	Actif immobilisé	Actif circulant	Total actif	Fonds étrangers exigibles à long terme	Fonds étrangers exigibles à court terme	Total passif	Juste valeur nette
Dérivés de couverture des flux de trésorerie par les fonds propres				67		67	-67
Dérivés à la juste valeur par le compte de résultat global	10'443	32'609	43'052	6'676	34'537	41'213	1'839
Total des dérivés	10'443	32'609	43'052	6'743	34'537	41'280	1'772

2012	Actif immobilisé	Actif circulant	Total actif	Fonds étrangers exigibles à long terme	Fonds étrangers exigibles à court terme	Total passif	Juste valeur nette
Dérivés de couverture des flux de trésorerie par les fonds propres				630		630	-630
Dérivés à la juste valeur par le compte de résultat global	3'711	15'631	19'342	1'648	12'457	14'105	5'237
Total des dérivés	3'711	15'631	19'342	2'278	12'457	14'735	4'607

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés d'intérêt et de change ont été calculées selon les données de marché observables à la date de clôture du bilan. Ces instruments ont été contractés dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance.

Influence des actifs et passifs financiers sur le résultat

	Juste valeur		Coût amorti		Note
	Instruments financiers dérivés par les fonds propres et le compte de résultat global	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût amorti	
2011					
Intérêts				9'201	
Frais et primes	12		1'174	35	
(Gains)/pertes sur instruments financiers	978				
Variation de juste valeur	6'082				
(Gains)/pertes de change				2'205	
Produit des participations, titres de placements et c/c		-3	-2'791		
Total	7'072	-3	-1'617	11'441	6
2012					
Intérêts				14'057	
Frais et primes	61		248		
(Gains)/pertes sur instruments financiers	134				
Variation de juste valeur	-3'449				
(Gains)/pertes de change				6'381	
Produit des participations, titres de placements et c/c		-7'484	-3'527		
Total	-3'254	-7'484	-3'279	20'438	6

Les ajustements de la valeur comptable à la juste valeur sont enregistrés dans la réserve de couverture, pour les transactions désignées comme des opérations de couverture.

Le différentiel d'intérêt des instruments financiers de couverture utilisés pour la gestion de la dette est présenté sur les lignes des charges financières et des produits financiers du compte de résultat global, de même que la charge d'intérêt liée aux emprunts contractés. Le différentiel de prix des instruments financiers dérivés utilisés pour la gestion de l'approvisionnement en électricité est présenté sur la ligne des achats d'énergies destinés à la vente dans le compte de résultat global, de même que les achats d'électricité couverts.

Influence des instruments financiers dérivés sur les réserves de couverture

	2012	2011
Réserves de couverture au 1er janvier	-67	-905
Instruments financiers échus		
Variation de valeur	-39	905
Nouveaux instruments financiers	-524	-67
Réserves de couverture au 31 décembre	-630	-67

Gestion des risques financiers

Gérer les risques revient d'abord à connaître la nature de ces risques pour les identifier, les évaluer et, ensuite, réduire leur impact par l'utilisation d'instruments et de techniques adéquats. Cette action de surveillance est exercée systématiquement par la direction de l'entreprise.

Dans le cadre de son activité opérationnelle et de la gestion de sa dette, SIG est exposée aux risques de liquidité, de crédit et de marché (risque de taux d'intérêt, de taux de change et de prix).

La mise à jour de la "politique de gestion des risques financiers" a été approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique a pour objectif de définir le cadre dans lequel la direction Finances est habilitée à gérer les risques financiers. Elle est complétée par un manuel de gestion des risques financiers qui en est la déclinaison opérationnelle et qui est mis à jour après chaque modification de la politique.

Risques liés aux liquidités

SIG est structurellement emprunteuse de capitaux à moyen et long terme. Du fait de son dynamisme, l'entreprise pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, SIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires, ayant ainsi accès à des fonds disponibles à tout moment.

Ainsi, la politique de gestion des liquidités de SIG consiste à garantir la disponibilité de la trésorerie nécessaire au fonctionnement de l'entreprise, tout en optimisant le rendement des fonds excédentaires. Un objectif de taux de rendement minimum est déterminé.

La gestion de ces risques est assurée par des placements dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction.

Echéances contractuelles des passifs financiers

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
2011					
Emprunts à court et long termes et intérêts relatifs	31'957	31'053	251'936	436'794	751'740
Instruments financiers dérivés à court et long termes	34'536	6'594	150		41'280
Passifs financiers et autres engagements	16'652	55'989	3'148	10'446	86'235
Fournisseurs	150'081				150'081
Etat et autres collectivités publiques	33'974				33'974
Autres passifs financiers	76'817				76'817
Total de l'échéance contractuelle des passifs financiers	344'017	93'636	255'234	447'240	1'140'127
2012					
Emprunts à court et long termes et intérêts relatifs	31'052	131'078	150'750	406'902	719'782
Instruments financiers dérivés à court et long termes	12'457	1'754	524		14'735
Passifs financiers et autres engagements	9'387	44'218	3'004	8'966	65'575
Fournisseurs	121'559				121'559
Etat et autres collectivités publiques	91'725				91'725
Autres passifs financiers	68'658				68'658
Total de l'échéance contractuelle des passifs financiers	334'838	177'050	154'278	415'868	1'082'034

Risques liés au crédit

Une partie du risque de crédit est due aux placements de liquidités et aux transactions d'instruments financiers dérivés. Ces opérations sont effectuées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées. Compte tenu de la notation de ces contreparties bancaires, la direction n'anticipe aucune perte qui résulterait de leur défaillance quant à leurs obligations contractuelles.

L'activité de SIG est également confrontée à la possibilité de défaut ou de retard dans les paiements de ses débiteurs. La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties. Les créances échues sont ouvertes depuis plus d'un mois. Elles se montent à KCHF 18'860 en 2012 (KCHF 7'365 en 2011). Aucun intérêt n'est facturé sur ces créances. La direction estime qu'il n'y aura pas de perte significative liée aux paiements des débiteurs.

En outre, les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation.

Exposition aux risques liés au crédit

	2012	2011
Actifs financiers	443'148	436'024
Créances résultant de livraisons et de prestations	203'094	186'947
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	67'296	71'963
Liquidités et équivalents de liquidités	36'178	82'250
Total de l'exposition au risque de crédit	749'716	777'184

Le risque maximum de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers considérés.

Risques de marché

Risques liés aux taux d'intérêts

Avec des emprunts souscrits à taux fixe ou variable, SIG est confrontée aux fluctuations des taux d'intérêt du marché des capitaux.

La stratégie de SIG consiste à appréhender ce risque essentiellement en termes de diminution du coût moyen de la dette existante tout en s'assurant que la dette à taux variable ne dépasse pas un pourcentage défini de la dette totale. L'objectif de gestion est fixé par rapport à un taux d'intérêt réel.

La gestion de ces risques est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction. Les opérations de gestion des risques liés aux taux d'intérêts ne peuvent être effectuées que sur la dette existante.

Risques liés au change

Une partie des dépenses de la société, essentiellement des achats d'électricité, s'effectue en EUR. Ainsi, un risque de change survient sur le résultat de ces transactions commerciales qui sont libellées dans une devise différente du CHF.

La stratégie de SIG vise à minimiser les impacts des fluctuations de la parité EUR/CHF sur les charges financières au moyen d'instruments de couverture et selon le principe de prudence. Un objectif est fixé par rapport à un taux de change référentiel.

La gestion de ces risques est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées.

Risque de prix

La gestion des risques de prix est exposée dans la rubrique "Gestion des risques liés à l'approvisionnement des énergies" (voir note 3).

Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité est effectuée pour les instruments financiers comptabilisés à la date de clôture.

Une analyse de sensibilité au risque d'intérêt est effectuée annuellement pour les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion de la dette.

Une analyse de sensibilité au risque de change est effectuée annuellement pour les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion de la dette, pour les achats d'électricité à terme à l'étranger et pour les autres positions du bilan dont la monnaie de base est différente du CHF.

Une analyse de sensibilité au risque de prix est effectuée annuellement pour les achats d'électricité à terme à l'étranger.

Une variation raisonnable des taux d'intérêt, de change et des prix du marché de l'électricité est appliquée individuellement aux instruments financiers ouverts au 31 décembre 2011 et 2012, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs.

Sensibilité aux risques

2011	Variation du	Proportion de la variation	Impact sur les charges financières nettes	Impact sur la réserve de couverture
Risque d'intérêt				
	taux intérêt	↗ 0.5%		↗ 898
	taux intérêt	↘ 0.5%		↘
Risque de change				
	taux de change EUR/CHF	↗ 10 cts	↘ 28'999	
	taux de change EUR/CHF	↘ 10 cts	↗ 28'941	
Risque de prix				
	prix de l'électricité	↗ 10%	↘ 3'173	
	prix de l'électricité	↘ 10%	↗ 3'079	
2012				
Risque d'intérêt				
	taux intérêt	↗ 0.5%		↗ 864
	taux intérêt	↘ 0.5%		↘
Risque de change				
	taux de change EUR/CHF	↗ 10 cts	↘ 15'586	
	taux de change EUR/CHF	↘ 10 cts	↗ 15'709	
Risque de prix				
	prix de l'électricité	↗ 10%		
	prix de l'électricité	↘ 10%		

31. Événements postérieurs à la clôture

Le 31 janvier 2013, le Conseil d'administration a voté la suppression de la participation aux frais d'assurance maladie des retraités (voir note 20), effectif entre juin et décembre 2013.

Aucun autre événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

5

Données pluriannuelles

Au 31 décembre 2012

Compte de résultat consolidé simplifié

(Valeurs en MCHF)	2008*	2009	2010	2011	2012
Produits	1027	1038	1026	1054	1078
Charges	-823	-810	-902	-932	-905
Résultat opérationnel (EBIT)	204	228	124	122	173
Charges financières nettes	-34	-28	9	-17	-8
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	65	541	68	-99	-102
Résultat avant redevances	235	741	201	6	63
Redevances aux collectivités publiques	-72	-80	-78	-79	-134
Résultat net du groupe	163	661	123	-73	-71

(Valeurs en %)	2008*	2009	2010	2011	2012
Produits	100	100	100	100	100
Charges	-80	-78	-88	-88	-84
Résultat opérationnel (EBIT)	20	22	12	12	16
Charges financières nettes	-3	-3	1	-2	-1
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	6	52	7	-9	-9
Résultat avant redevances	23	71	20	1	6
Redevances aux collectivités publiques	-7	-8	-8	-7	-13
Résultat net du groupe	16	63	12	-6	-7

* sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des avantages au personnel

Bilan consolidé simplifié

(Valeurs en MCHF)	2008*	2009	2010	2011	2012
Actif immobilisé	3454	3716	3793	4089	4054
Actifs circulants hors liquidités	285	287	319	305	310
Liquidités et équivalents de liquidités	88	172	175	82	36
Actif circulant	373	459	494	387	346
Total de l'actif	3827	4176	4287	4476	4400
Fonds propres	2069	2411	2494	2419	2344
Exigible à long terme	1'374	1'412	1'434	1'687	1'685
Dettes à court terme	100	68	18	21	21
Exigible à court terme hors dettes à court terme	284	285	341	349	350
Fonds étrangers	1758	1765	1793	2057	2056
Total du passif	3827	4176	4287	4476	4400

(Valeurs en %)					
Actif immobilisé	90	89	88	91	92
Actifs circulants hors liquidités	8	7	8	7	7
Liquidités et équivalents de liquidités	2	4	4	2	1
Actif circulant	10	11	12	9	8
Total de l'actif	100	100	100	100	100
Fonds propres	54	58	58	54	53
Exigible à long terme	36	33	33	38	38
Dettes à court terme	3	2	0	0	0
Exigible à court terme hors dettes à court terme	7	7	8	8	8
Fonds étrangers	46	42	42	46	47
Total du passif	100	100	100	100	100

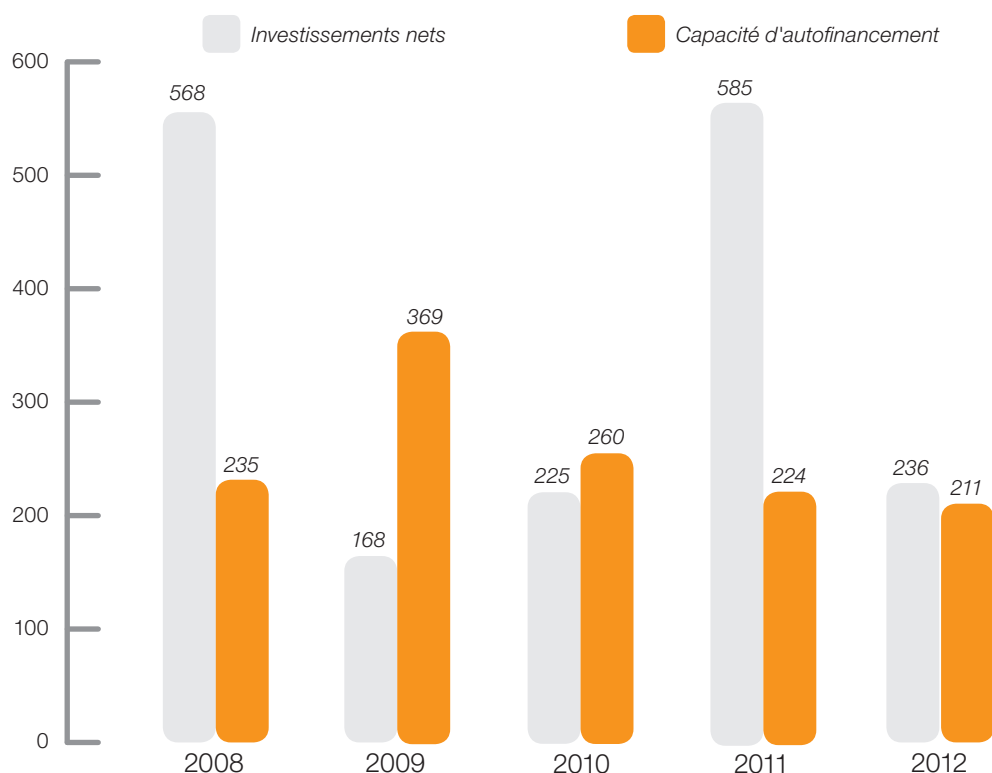
* sans retraitement de l'impact de la modification rétroactive des avantages au personnel

Capacité d'autofinancement

(Valeurs en MCHF)	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat net du groupe	163	661	124	-73	-71
Produits et charges non monétaires	72	-292	136	297	282
Capacité d'autofinancement	235	369	260	224	211

Degré d'autofinancement des investissements nets

(Valeurs en MCHF)	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Dépenses d'investissements (A)	568	168	225	585	236	1'782
Capacité d'autofinancement (B)	235	369	260	224	211	1'299
Ratio (B) / (A) en %	41	220	115	38	90	73



Indépendance financière

Indépendance financière (valeurs en MCHF)	2008	2009	2010	2011	2012
Fonds propres	2'069	2'411	2'494	2'419	2'344
Fonds étrangers	1'758	1'765	1'793	2'057	2'056

Ratio d'indépendance financière (en %)

Fonds propres	54	58	58	54	53
Fonds étrangers	46	42	42	46	47

Emprunts

(Valeurs nominales en MCHF)	2008	2009	2010	2011	2012
Emprunts au 31.12	510	434	366	628	607
Remboursements d'emprunts	-290	76	68	-262	21

(Valeurs en %)	2008	2009	2010	2011	2012
Moyenne pondérée des taux d'intérêts nominaux	3.51	2.30	1.80	1.80	1.60

